BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1686-08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

Deposillé ou Lannée 1760

(132)

Ulm 4860

MERCVRE
GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

DAUPHIN.

AOUST 1686.

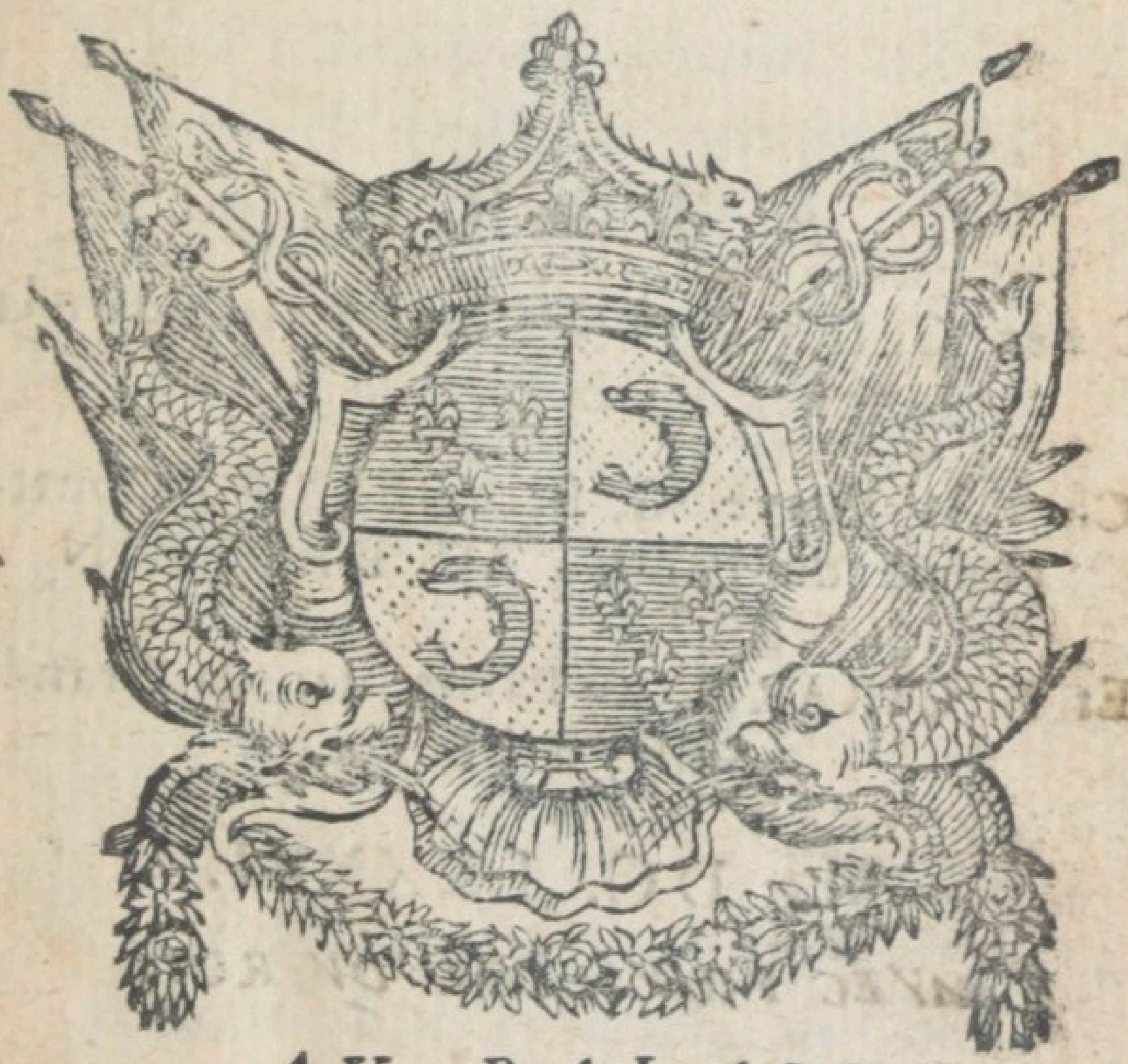

AV PALAIS,
A PARIS,

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra, Trente sols relié en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.

Chez la Veuve C. BLAGEART, Court-Neuve du Palais, AU DAUPHIN.

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXVI.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

TABLE DES MATIERES contenuës dans ce Volume.

Prelude. 1
Lettre d'une nouvelle Convertie. 7
Suite du Prelude. 18
Loüis le Grand, Ouvrage de Mr Magnin. 26
Edit portant Creation, & Reglemens d'une Compagnie generale des Assurances, & grosses Avantures de France, en la Ville de Paris. 34
Balade. 45
Lettre de Venise touchant les grands Divertissemens donnez par Mr le Duc de Hanover. 51
Galanterie. 73
Avanture. 76
Theses soûtenuës. 82
Question galante avec la Réponse. 86
Reception faite à Mr de Gourgues, Intendant de la Generalité de Caën. 93

TABLE.

Galanterie. 103
Fondation faite par le Roy. 100
Ceremonie faite à Rome. 113
Mession faite à Chastillon sur Loin. 124
Relation des Conquestes faites cette année par les Venitiens. 129
Ceremonie faite en la Ville de Luxembourg. 174
Morts. 185
Ouverture du Laboratoire de Mr Lemery. 206
Lettre de Surate. 215
Histoire. 230
Voyage de Mr le Duc de Mortemar le long des Costes de Barbarie, avec le détail de tout ce qu'il y a fait. 261
Buste élevé à l'honneur du Roy. 282
Tragedie. 285
Morts. 288
Feste de Saint Loüis celebrée au Louvre par Mrs de l'Academie Françoise. 295
Mariages. 303
Noms de ceux qui ont trouvé le sens des deux dernieres Enigmes. 306

TABLE.

Enigmes. 308
Benefices donnez par le Roy. 311
Zele de quelques nouueaux Convertis. 315
Audience donnée aux Députez des Etats de Languedoc. 317
Explication du Plan de Bude. 320
Accouchement de Madame la Dauphine, 324
Nouvelles de Bude. 325

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par, *Vne indifference cruelle*, doit regarder la page 43.

L'Air qui commence par, *Café delicieux, dont la douce amertume*, doit regarder la page 201.

Le Plan de Bude doit regarder la page. 320.

Page 206. *Emery*, *lisez* Lemery.

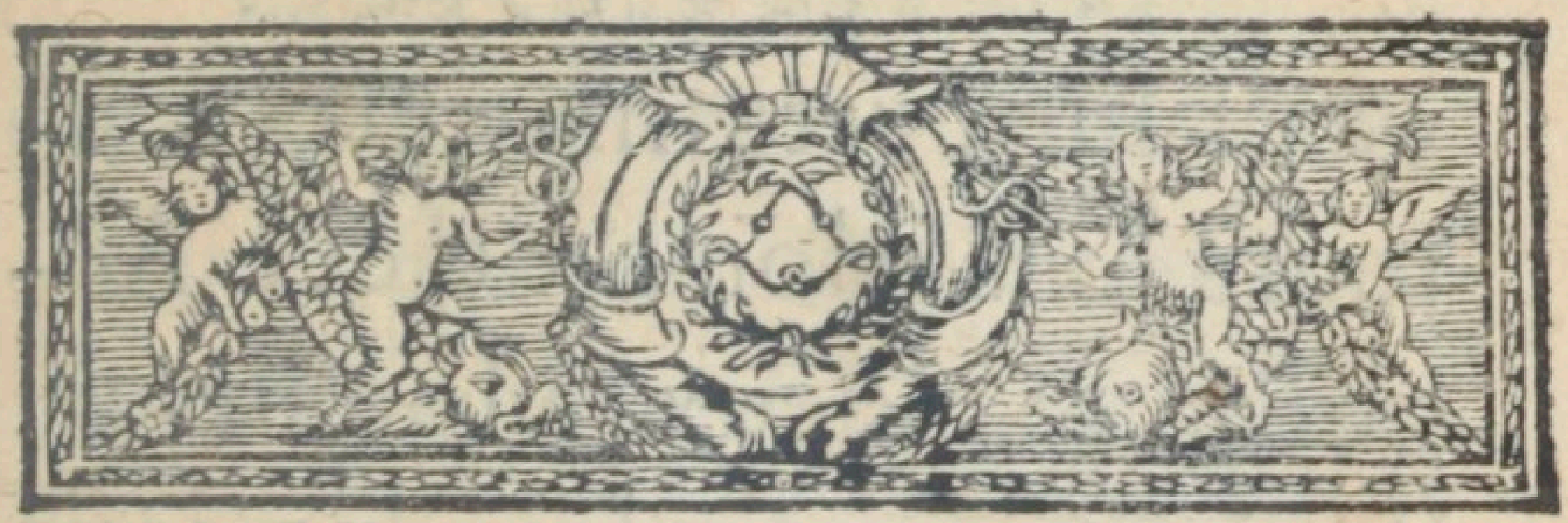

MERCVRE GALANT

AOVST 1686.

LE Roy fait tant, & de si grandes choses pour l'interest de l'Eglise, que depuis plusieurs années, je ne vous ay pas écrit une seule fois, sans vous mander quelque chose de nou-

veau ſur cette matiere, toû-
jours à la gloire de cet Au-
guſte & Pieux Monarque.
Il n'agit pas ſeulement dans
ſon Royaume, mais ſon zele
s'étend par toute la terre,
& ce n'eſt qu'en faveur de
la Religion qu'il employe
ſon credit auprés de ces
grands Souverains, qui char-
mez de tout ce qu'il a fait
de grand, ne luy refuſent
rien de ce qu'il demande.
Je parle meſme de ceux qui
ne font que rarement des
graces aux Rois, & jamais
aux Chreſtiens, comme le

Grand Seigneur, qui vient d'accorder au Roy tout ce qu'il luy a demandé pour des Religieux de la Terre-Sainte. Que n'a-t-il point fait dans le Royaume de Siam, pour y établir la Religion Chrestienne, & pour y faire connoistre le vray Dieu, puis que c'est à cette seule consideration qu'il a fait la dépense d'envoyer un Ambassadeur avec une nombreuse suite à six mille lieuës de son Royaume. Aussi la Religion Chrestienne en a non seulement reçeu

des avantages tres-considerables, mais elle est sur le point d'en tirer encore de plus grands, & il y a sujet d'esperer qu'elle fera un jour un entier progrés dans toutes les Indes. Pendant que le Roy songe à l'établir en Orient, il s'applique à l'affermir dans ses Etats, avec des dépenses qui répondent à la grandeur de ses soins; & c'est une chose incroyable, que la quantité de Livres qu'il a fait imprimer à ses dépens, & qu'on a distribuez par son ordre à tous les nou-

veaux Convertis, dans toutes les Provinces de son Royaume. Cela joint aux Missions qu'il a fait faire presque dans toutes les Villes, où les Prétendus Reformez ont esté en grand nombre, a pour ainsi dire, converty une seconde fois ceux qui n'estoient pas encore bien affermis dans la croyance des Veritez Catholiques, & je puis vous asseurer que rien n'a mieux fait paroistre le zele du Roy, ny produit un plus grand fruit que ces Missions, & cette distribu-

tion de Livres, ſi propres à éclairer lorsque l'on s'en ſert de bonne foy. En effet, pourveu qu'on veuille examiner ſerieuſement dequoy il s'agit, ſans cette prévention aveugle, qui perd tous les obſtinez, il eſt impoſſible qu'on ne ſe détrompe, & que les Erreurs où Calvin a engagé ceux de ſon Party, ne paroiſſent manifeſtes. C'eſt par là qu'une Dame tres-ſpirituelle & d'un grand merite, Femme de Mr le Procureur du Roy de Bergerac, a reconnu l'eſtat dé-

plorable, où l'a retenuë long-temps le malheur de ſa naiſſance. Voïcy ce qu'elle a écrit ſur ſon changement, à une Dame de ſes Parentes, Femme d'un Conſeiller au Parlement de Guyenne.

A MADAME DE RABAT.

DAns le trouble où je me ſuis trouvée je vous ay cherchée par tout, & dans le repos que je commence à goûter je vous cherche encore. Souffrez,

Madame, que je vous trouve, & que je justifie une conduite, qui peut-estre vous a paru criminelle. Ne croyez pas que l'interest ou la crainte ayent part à mon changement. J'ay combatu, j'ay resisté, & vostre exemple, Madame, me fortifioit si fort, que je m'en servois comme d'un Bouclier à tous les assauts qu'on me livroit ; mais enfin ne vous pouvant imiter, & me voyant seule dans un party que chacun abandonnoit, j'ay cru que je devois serieusement l'examiner. J'ay demandé à Dieu de me conduire dans une voye asseurée, &

je me suis heureusement trouvée dans le chemin que je cherchois en fuyant, & que je cherchois sans le trouver. Si-tost que j'eus commencé à ouvrir les yeux, la Grace commença de mesme à éclairer mon esprit. Je n'eus pas besoin d'un miracle comme Saint Paul ; mais imitant la Conversion de S. Augustin, je pris comme luy l'Ecriture Sainte, & l'ayant leuë comme luy avec soûmission, les promesses que nostre Sauveur a faites à son Eglise, me frapperent en la lisant. Je connus clairement son infaillibilité, & sa durée ; Qu'elle estoit

la Colomne de la Verité, contre laquelle les Portes d'Enfer ne peuvent prévaloir; Qu'elle estoit cette Ville sur une Montagne qui ne peut estre cachée; Qu'elle estoit une lumiere sur un Chandelier, & non pas sous un Boisseau; Qu'elle est sans tâche & sans ride, & que J. C. la doit conduire jusqu'à la consommation des Siecles. De toutes ces Veritez je tiray cette juste consequence que l'Eglise ne peut jamais tomber en ruine ny en desolation, & qu'il n'estoit pas vray que de nôtre temps Dieu eust suscité des hommes d'une maniere extraor-

dinaire pour la redresser. Aprés un si solide préjugé, je devois tout croire, & ne plus rien consulter. Cependant estant encore foible dans la Foy, mon esprit se trouva embarrassé de la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie du S. Sacrifice de la Messe, & du retranchement de la Coupe; mais pour mettre ma conscience en repos sur des points de cette importance où nostre salut est attaché, j'ay consulté les Lutheriens qui sont nos Freres, & nos anciens Ministres comme nos Peres. Plust à Dieu, Madame, que vous voulussez entrer

dans cette discution ! Vous verriez la realité establie par les uns, & jugée sans crime par les autres. Vous verriez la Messe pratiquée avec devotion par les Lutheriens, & son antiquité publiée par nos anciens Reformateurs. Il ne restoit plus qu'à me persuader sur le rétranchement de la Coupe. Mon esprit avoit cherché longtemps à estre vaincu sur ce dernier Dogme comme sur les autres, & j'ay appris que l'Institution de la Coupe n'a pas esté changée ; mais seulement la maniere de l'usage, & qu'il en a esté ainsi du Baptesme. On en a retenu l'es-

ſence ; mais la maniere de l'uſage a eſté changée. Il ſe faiſoit autre-fois par une Immerſion de laquelle S. Paul parle , comme d'un grand Myſtere qui ſignifie que les Chreſtiens ſont morts & enſevelis avec J. C. dans le Bapteſme, & preſentement le Bapteſme ne ſe fait que par une ſimple effuſion d'eau , où il paroiſt que l'Egliſe a toûjours crû avoir droit de changer la maniere quoy que pratiquée par les Apoſtres, retenant toute-fois l'eſſence des Sacremens. Les premiers Chrêtiens communioient indifferemment ſous l'une & ſous l'autre

espece, & souvent sous les deux; nos Reformateurs ont esté obligez d'imiter cette ancienne pratique, & vous sçavez, Madame, qu'on peut dispenser de la Coupe ceux qui ont aversion pour le Vin. L'Eglise peut bien faire ce que nous avons fait, & comme elle nous a enfantez à J. C. il faut luy laisser le droit de nourrir & de sevrer ses Enfans, & attendre de nostre Mere qu'elle nous redonne ce premier lait, lors que nos estomachs seront plus propres à le recevoir. Je vous avouë que j'ay esté satisfaite de tous ces éclaircissemens, & que je ne me suis pas

amusée à critiquer sur les Images, sur les Intercessions des Saints, ny sur le Merite des bonnes œuvres. Je sçavois de bonne foy que les Catholiques ne reconnoissent aucune Divinité dans les Images, & qu'elles ne servent qu'à exciter les Idées des Saints qu'elles representent. Je sçavois aussi que l'Eglise ne commandoit pas d'invoquer les Saints ; mais qu'elle enseignoit qu'on devoit les imiter, & qu'il estoit utile de s'adresser à eux comme à des Intercesseurs bien plus agreables à Dieu que les Pecheurs sur la terre, où nous sommes les intercesseurs les

uns des autres, pour conſerver l'amour & l'union dans l'Egliſe. Ie ſçavois que nos merites ſont attachez aux ſeuls merites du Sauveur du Monde. Aprés l'examen de toutes ces veritez, je n'ay plus balancé à rentrer dans ce grand Occean d'où nous eſtions ſortis. I'ay regardé toutes ces Sectes comme des Ruiſſeaux qui en ſont dérivez, où les uns comme des torrens retournent en ſe precipitant, & les autres, comme des eaux paiſibles y coulent tout doucement par des canaux ſecrets de la Grace. Dieu permet ſouvent que nous ſoyons aveuglez pour

nous éclairer comme il fit à l'égard de S. Paul. Il nous laisse mourir pour nous ressusciter comme il ressuscita le Lazare. Nous devons adorer sa conduite, & je ne doute point, Madame, que vous ne ressentiez bien-tost les effets de son amour. Mais souffrez que je vous dise que pour trouver la verité, il faut se souvenir que nos Ministres, qui ne veulent ny ajoûter ny diminuer à l'Ecriture Sainte, rejettent cependant tous les endroits qui en sont les plus clairs & les mieux établis, comme l'Extreme Onction aux Malades, la Confession des pechez,

l'Absolution sur les penitences, & la necessité du Baptesme. I'espere, Madame, que mon changement ne changera pas les dispositions de vostre cœur, qu'il sera toûjours le mesme pour moy, & que vous me ferez l'honneur de me croire.. Vostre, &c.

Le desir ardent que le Roy a eu de mettre tous ses Sujets dans la seure & seule voye qui peut conduire au salut, & les peines qu'il a bien voulu se donner pour rendre la France toute Catholique, ayant esté suivies

de l'heureux ſuccés qu'on en devoit eſperer, Sa Majeſté n'a épargné aucuns ſoins pour faire de vrais Catholiques de ceux qui s'eſtoient rendus, ſans avoir aſſez approfondy les inconteſtables Veritez de la Religion qu'ils embraſſoient, & chacun s'eſtant attaché, & ayant pris plaiſir à ſeconder un zele ſi ſaint, ſuivant les talens que le Ciel luy a donnez, les uns ont employé les raiſons de vive voix, & les autres ont écrit. Ainſi il s'eſt fait quantité de Livres, qui ont ache-

vé de convaincre les Religionnaires les plus obſtinez. Mr Bellenger des Freſneaux Avocat à Falaiſe, en compoſa un l'année derniere, intitulé, *Moyens faciles pour connoiſtre la veritable Religion.* Il eut un ſuccés ſi avantageux, qu'il fut cauſe de la Converſion des principaux Calviniſtes de la Ville, & entre autres, d'un Lecteur âgé de ſoixante & cinq ans, & reconnu pour tres-habile parmy ceux de ſon Party. Son changement en attira pluſieurs autres qui ſuivirent

ſon exemple. Ces Converſions, qui ſont deuës pour la pluſpart aux raiſons ſolides dont tout ce Livre eſt remply, ont engagé ſon Auteur à nous en donner un autre qu'il a mis au jour, & dont le titre eſt, *Abregé Hiſtorique de l'Euchariſtie, ou Preuves tirées de l'Hiſtoire pour la verité de l'Euchariſtie.* Il a choiſi cette matiere comme renfermant le point dont les nouveaux Catholiques ſont le plus de peine à tomber d'accord; & il les deſabuſe par là de quantité de

faux préjugez dont ils estoient prévenus. Tant de soins qu'on prend pour les tirer tout-à-fait d'erreur, & l'application avec laquelle ils tâchent de s'éclaircir, sont cause qu'on en trouve parmy eux un fort grand nombre qui s'affermissent de jour en jour dans nostre Religion ; de sorte qu'en estant instruis beaucoup plus à fond que plusieurs personnes qui l'ont professée dés leur naissance, ils instruisent à present, & ceux qui ne sont pas encore bien desabusez

de la Religion Proteſtante qu'ils ont quittée, & les Catholiques meſmes. Voila ce qu'a produit le zele du Roy pour la gloire de l'Egliſe, & pour le ſalut de ſes Sujets. Nous en voyons tous les jours des ſuites, qui le font de plus en plus combler de benedictions; & l'on peut dire que bien que toutes ſes actions ſoient tres-éclatantes, rien ne marque mieux ſa grandeur, que ce qu'il a fait pour abatre l'Hereſie. C'eſt ce qui a donné lieu à ce Sonnet de Mr Magnin.

L'HERESIE ABATUE.

LEs Travaux immortels du Heros de la France,
De son Nom glorieux ont remply l'Univers;
On sçait, on sçait par tout les miracles divers,
Qui font, & reverer. & craindre sa puissance.

Conduite par l'esprit de sa sagesse immense,
Elle applanit les Monts, & fait joindre les Mers,
Et de mille Captifs elle brise les fers,
Du Corsaire Africain punissant l'insolence.

L'éclat

L'éclat de ses Vertus, le bruit de ses
Exploits,
Chez tous les Potentats font adorer
ses Loix.
Mais sur ce vif éclat puis-je fixer
ma veuë?

Non, sur vouloir nombrer tant de
faits inoüis,
Qui connoist l'Heresie, & la voit
abatuë?
Connoist parfaitement la Grandeur
de LOUIS.

Le mesme Mr Magnin, toûjours zelé pour le Roy, est entré dans un détail plus particulier de ce qui le rend le plus Grand de tous les

hommes. Je croy qu'aprés avoir leu ce petit Ouvrage, vous demeurerez d'accord que c'eſt avec beaucoup de raiſon qu'il l'intitule,

LOUIS LE GRAND.

LA Grandeur de LOUIS n'eſt pas un de ces titres,
Dont les Flateurs des Rois ſe rendent les Arbitres,
Lors que pour s'élever, le premier de leurs ſoins
Eſt de dire toûjours ce qu'ils penſent le moins.
Loin d'icy, loin d'icy cet Encens mercenaire,
Qui ſur un faux Autel ne brûle que pour plaire.

LOVIS a-t-il besoin de ces vaines couleurs,
Qui rehaussent l'éclat des Heros des Flateurs?
Non, sans qu'on prenne soin d'embellir son Histoire,
Tout est pur & réel dans le fonds de sa gloire.
On n'a qu'à remonter jusques à son berceau,
On ne trouvera rien que de grand, que de beau,
Tout est d'une grandeur éclatante & solide,
Dans cette longue course on ne voit point de vuide.
Grand Air, grandes Vertus, grandes Perfections,
Grands desseins appuyez de grandes actions, (grande sagesse;
Grands Reglemens, le fruit d'une

Grande religion à garder sa promesse,
Grand secret pour agir avec ces grands ressorts
Qui meuvent l'Vnivers par de si grands efforts,
Grands Magasins par tout, par tout grandes Armées;
Les grandes Nations mesme en sont alarmées,
Grand Armement naval, beaucoup de grands Vaisseaux,
Par de grands Aqueducs forcer le cours des eaux,
Se faire reverer par tous les Grands du Monde,
Grand en tout, & par tout, sur la Terre, & sur l'Onde,
Avec un air affable un grand fond de bonté,
Maintenir hautement la grande autorité.

Grands Palais, grands Tresors, grande magnificence,
Grand ordre à bien conduire une grande dépense:
Grande reconnoissance envers le grand Auteur,
Qui par de grands bienfaits affermit sa grandeur;
Dans une grande Paix animé d'un grand zele,
Immoler l'Heresie à sa gloire immortelle,
Mettre par un grand coup ce grand Monstre aux abois,
Qui par de grands efforts bravatant de grands Rois,
D'un grand étonnement remplir toute la Terre,
En frapant ce grand Corps d'un grand coup de Tonnerre;
Grand & vivant Portrait de la Divinité,

Toûjours dans un grand calme, & voir tout agité,
Faire ses petits soins des plus grandes affaires,
Calmer de grands abus par des ordres severes,
Abolir des Duels l'implacable fureur
Au grand courage mesme en donner de l'horreur;
Laisser des monumens d'une juste vangeance
Aux yeux d'un Peuple vain dont l'audace l'offence;
Rendre de toutes parts ses Etats affermis,
Grand chez ses Alliez, grand chez ses Ennemis,
Joindre les Mers, changer l'ordre de la Nature.
Mais qui les déniroit; ces Grandeurs sans mesure?

Leur nombre, leur éclat, tout charme, tout surprend,
Et flate-t-on LOVIS quand on le nomme GRAND?

Si dans les choses où la Religion est interessée, le Roy qu'on voit marcher avec tant d'ardeur sur les traces de Saint Loüis, fait plus que de remplir les devoirs d'un veritable Chrestien, il remplit en mesme temps tous ceux d'un grand Roy, & les longs Conseils ausquels il donne les jours presque entiers, n'ont point empesché que le mois passé il

n'ait esté plusieurs fois au Camp d'Acheres faire la Reveuë des plus belles & des plus lestes Troupes qui soient sur la terre. Elles sont en cét estat, parce que Sa Majesté se donnant la peine de les voir souvent, les Officiers en ont plus de soin, & que chacun en son particulier a plus d'exactitude à sçavoir & à faire tout ce qui dépend de son employ. Je vous aurois parlé plûtost de ce Camp, si la Relation du Voyage de Mr le Chevalier de Chaumont à Siam, qui a remply

la moitié de la premiere partie de ma Lettre de Juillet, & la ſeconde Partie toute entiere, ne m'avoit pas obligé à remettre beaucoup de Nouvelles à ce mois cy: Les Troupes dont le Roy a fait la Reveuë, eſtoient toutes commandées par Mr le Duc de Noailles, premier Capitaine des Gardes du Corps, qui s'attira beaucoup de loüanges par la maniere dont il ſouſtint ce Commandement. Il fit ſouvent faire l'Exercice ſans oublier aucun des mouve-

mens qui se pratiquent dans le grand Art de la Guerre, & l'on va jusques à dire qu'il sembloit en avoir inventé de nouveaux. Il fut magnifique en tout pendant ce temps, & tint toûjours une Table qui faisoit connoistre la grandeur de son employ.

Tandis qu'un si beau Camp occupoit les soins de Sa Majesté, sansqu'Elle cessast d'en donner aux grandes Affaires de l'Estat, Elle trouvoit encore le temps de descendre dans les interests des Particuliers, & examinoit tout ce

qui regarde l'Edit portant Creation & Reglement d'une Compagnie Generale pour les Asseurances & grosses Avantures de France en la Ville de Paris. Cét Edit contient vingt-neuf Articles, & a esté donné sur ce que depuis le temps que le Roy s'est appliqué à rétablir le Commerce Maritime, plusieurs Marchands ont trouvé moyen d'éviter de grandes pertes, moyennant des sommes modiques qu'ils ont payées pour faire asseurer leurs Vaisseaux & Mar-

chandiſes. Ainſi afin que les Negocians qui voudront ſe ſervir du meſme moyen, pour diminuer les riſques qu'ils courent dans leur Commerce ordinaire, l'entreprennent & le continuent avec plus de facilité & de ſeureté, Sa Majeſté a trouvé à propos d'ordonner l'Etabliſſement d'une Chambre Generale d'Aſſeurance, en Corps de Compagnie, Fonds & Signatures communes, en tel endroit de Paris que les Intereſſez trouveront le plus convenable,

pour y faire les Assemblées
necessaires, & traiter des Af-
faires de leur Socicté, avec
permission aux Marchands,
Negocians & autres Parti-
culiers des Villes de Roüen,
Nantes, Saint Malo, la Ro-
chelle, Bordeaux, Bayonne,
Marseille & autres lieux, qui
font le mesme Commerce
des Asseurances & grosses
Avantures, de le continuer
comme ils ont fait avant
cét Edit, qui porte que la
Compagnie dont le fond
capital doit estre de trois
cens mille livres, ne sera

composée que de trente Associez, cinq desquels seront éleus à la pluralité des voix pour en estre les Directeurs pendant le temps qu'elle fixera. Deux de ces cinq Directeurs sortiront six mois aprés la premiere Election, & les trois autres encore six mois aprés, & ainsi successivement de six mois en six mois, & en la place de ceux qui seront sortis, on en élira d'autres en pareil nombre, en sorte que dans la Direction il y aura toûjours deux ou trois anciens Directeurs

qui ne pourront estre continuez de suite plus de deux fois, & entre lesquels seront toûjours trois Negocians. Le Contract de Societé qui contient quarante-trois Articles, à esté presenté au Roy, par les trente Associez, qui sont Mrs Delagny, Directeur general du Commerce, Soullet, Desvieux, le Févre, Rousseau, Lejariel, Mathé de Vitry la Ville, T. de Lisle, Ch. le Brun, Chauvin, Tardif, Pocquelin, Hebert, P. Chauvin, Cl. le Brun,

Pasquier, Paignon, A. Peletier, Mollien, Baroy, Coussinet, N Soullet, Gaillard, de Lubert, Franchepin, Heron, de la Rivoire, Demeuves, & Cerberet, ausquels Sa Majesté avoit accordé son agrément pour y entrer. Il est fait pour six années consecutives, sauf à le continuer entre ceux de la Compagnie qui voudront le faire, & afin qu'il plaise à Dieu de benir cette entreprise, le dernier Article de ce Contract porte, qu'on tirera tous les ans de la Caisse

la ſomme de ſix cens livres, pour eſtre employée en œuvre de Pieté, ſelon ce que reglera la Compagnie, qui avertit le Public que ceux qui par défaut de correſpondance ou autrement, ſeront en peine d'un domicile à Paris, pour y faire leurs remiſes & proviſions avec ſeureté pour l'acquitement des Lettres & Billets qu'ils auront acceptez ou fournis, pourront s'ils le jugent à propos, faire leurs acceptations, élections de domiciles, & Indications à payer dans le

Bureau de la Compagnie, qui les acquitera, moyennant les Provisions & la Commission de demy pour cent, & elle escomptera leurs remises, s'ils les font à terme, mesme fera recevoir leur argent dans les Provinces, suivant les conditions dont on conviendra avec eux par Lettres.

Je ne songe pas, Madame, que je vous parle une Langue qui vous est fort peu connuë. Je la quitte pour vous faire part d'une Chanson que les Connoisseurs ont approuvée.

sol

Vne In diffe=rence cruel=le e=loigne mon Berger de ces heureux climats puis que lingrat ne reuient pas que ne

puis ie estre Infidel=le mais he=las he=las Ie sens que mon coeur soupire encor pour son vainqueur et malgré

moy luy Iu=rey vn amour e=ter=nel=le et malgré moy luy jurey vne amour vne amour eter=nel=le le mais hes

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

AIR NOUVEAU.

VNe indifference cruelle
Eloigne mon Berger de ces heureux climats,
Puis que l'ingrat ne revient pas,
Que ne luy puis-je estre infidelle?
Mais helas! je sens que mon cœur
Soupire encor pour son vainqueur,
Et malgré moy luy jure une amour éternelle.

Il est agreable de pouvoir chanter sur toutes sortes de tons. C'est ce que fait Mr du Perier. S'il reüssit admirablement dans le serieux, vous allez connoistre qu'il

ne réüſſit pas moins dans un autre ſtile. L'Illuſtre Madadigor me des Houlieres, dont vous avez admiré les excellentes Ballades, l'ayant prié d'en faire une, il luy envoya celle qui ſuit. Il pouvoit choiſir un autre refrein, puis qu'on ne s'apperçoit pas qu'il ait contraint ſon genie dans un Ouvrage de cette nature.

BALADE
A MADAME
DES HOULIERRES.

QUelle Musette, ou quel tendre Pipeau
Peut égaler les accens de Climene?
Bien elle fait & Balade & Rondeau,
Chants qui soudain me feroient perdre haleine,
Ce qui me met dans une étrange peine,
Car elle veut qu'aujourd'huy je l'étreine
D'une Balade, Air plaisant, quoy que vieux,
Mais peu sçavant en pareille harmonie,
Je luy répons, noble Dame aux doux yeux,
Point on ne doit contraindre son Genie.

Tel que pressé d'un penible fardeau
Le grand Jupin fit pour la Gent Hu-
maine
Par rudes coups sortir de son cerveau
Docte Déesse, & des Arts Mere &
Reine;
Pourray je bien pour l'aimable Sireine
Qui m'a charmé, produire de ma
Veine
Chants aussi doux que ses Chants
gracieux?
Non, de l'oser seroit pure manie,
Le jeune Icare ainsi tomba des Cieux;
Point on ne doit contraindre
son Genie.

Sur Helicon, où maint sçavant
Troupeau
Sous verts Lauriers à pas lens se pro-
mene,

Et vient puiser feu divin dans cette
eau
Que d'un cheval fit ruade soudaine
Iaillir d'un roc, & nommer Hippo-
crene,
Phebus départ de son docte Domaine
Trompettes, Luts, Pipeaux delicieux,
Il donne à l'un ce qu'à l'autre il dé-
nie,
Et dit à tous ce Vers sententieux,
Point on ne doit contraindre
son Genie.

Bien qu'en faveur de mon doux
Chalumeau,
De beaux esprits fameuse Quaran-
taine
Ait décidé d'un prix rare & nouveau,
Quand de LOVIS, qu'Alger, Tu-
nis & Gene
Virent punir entreprise trop vaine,

I'eus publié puissance souveraine,
Maintien, témoin qu'il est du sang des Dieux,
Valeur, clemence, & sagesse infinie,
Lyre & Clairon me duisent encor mieux.
Point on ne doit contraindre son Genie.

ENVOY.

Voila pourtant Balade ronde & pleine,
Reçoy-la bien, Dame, qui sur la Seine
Fais oüir chant enjoüé, serieux,
Tendre, heroïque, & digne d'Urania;
Quant est de moy, je publie en tous lieux,
Point on ne doit contraindre son Genie.

La galanterie & la magnificence de Mr le Duc de Hanover paroissent par tout où il est, chez les Etrangers, ou dans ses Estats, lors qu'il y reçoit quelqu'un, ou qu'il y fait quelque Feste. Celle qu'il fit à Venise le 25. de Juin dernier, a trop fait de bruit pour me dispenser de vous en apprendre les particularitez. Quoy qu'elle ait esté des plus superbes, vous n'en serez point surprise, puisque par plusieurs Relations de cette nature que je vous ay déja envoyées, il y

de Brunswick.

a long-temps que vous ſçavez que ce Duc, Madame la Ducheſſe ſa Femme, Mrs les Princes ſes Fils, tout eſt digne de loüanges, & que dans l'Illuſtre Maiſon de Brunſvvick, on ne voit que magnificence, valeur, generoſité, eſprit, beauté & grandeur. Vous n'apprendrez rien de cette Feſte, dont vous ayez ſujet de douter, puiſque la deſcription en a eſté faite par un homme qui a veu ce grand Spectacle, & qui en a écrit en ces termes à une Dame de la Cour de Hanover.

A Venise ce 5. de Iuillet 1686.

PVuisque je me suis engagé à vous faire une Relation de la magnifique Regatte de Venise, il est juste que je vous tienne parole, mais n'attendez rien de moy qui réponde à la grandeur d'un Spectacle, qui pendant six heures a charmé tous ceux qui s'y sont trouvez. Nostre Langue toute abondante qu'elle est, me paroist sterile pour en exprimer toute la pompe, & je sens bien qu'il me sera impossible de remplir assez vostre imagination sur toutes les choses que j'ay à vous dire.

Il est bon d'abord de vous expliquer ce que veut dire Regatte. *C'est une espece de divertissement qui ne se peut donner qu'à Venise, qui toute singuliere dans sa situation, dans sa politique, & dans son Gouvernement, se fait des plaisirs de mesme nature. On peut nommer celuy-cy un Carrousel sur les eaux, où l'on propose des Prix pour ceux ou celles (car les Femmes qui veulent vaincre par tout, y sont receuës) qui par une adresse legitime arrivent avant les autres au but proposé. Il y avoit deux mille Ducats à distribuer pour les Prix, &*

le nombre des Pretendans & des Pretendantes montoit à prés de six cens. Je n'entreray point dans le détail des Vainqueurs, dont plusieurs qui se glorifient d'honneurs semblables remportez par leurs Ancestres, en conservent aussi fidellement les marques dans leurs Familles, que ces Peuples qui au rapport de divers Historiens, conservoient soigneusement la Genéalogie de leurs Barbes. Il me suffit de vous dire que l'on fit onze Regattes, ou Courses differentes, & que pour chacune il y avoit quatre Prix.

La premiere qui parut fut de

Copani *à six rames. C'est une espece de Bateau, dont les Rameurs voguent comme les Galeriens, en tournant le dos au lieu où ils veulent arriver.*

La seconde fut de Fizolieres à une rame.

La troisiéme de Bateaux à deux rames.

La quatriéme de Gondoles à une rame.

La cinquiéme de Gondoles à deux rames.

La sixiéme de Gondoles à quatre rames.

La septiéme de Fizolieres à quatre rames.

La huitiéme de Gondoles de toute espece, mais à deux rames, & conduites par des Bossus. Il y en avoit de six contrefaits, que leur differentes postures ne contribuerent pas peu au divertissement de ce jour.

La neuviéme de Cappariolles à six rames.

La dixiéme de Scozeres à six rames.

La onziéme de Bateaux conduits par des Filles.

Vous remarquerez que le lieu où cette Course se fit, est un Canal d'une largeur considerable, & dont la longueur est de plus

de deux milles d'étenduë. Il traverse en serpentant cette grande Ville, dont tous les Palais sont entourez d'eau, & paroissent comme autant de Forteresses. Le Magistrat toûjours vigilant, aussi-bien pour les plaisirs & les divertissemens, que pour la gloire & la conservation de la liberté du Peuple, avoit ordonné que l'on débarassast ce Canal de tous les Bastimens de charge qui apportent incessamment les provisions necessaires à cette innombrable multitude d'Habitans qui fait renommer Venise, & qui ce jour là estoit beaucoup augmentée par

le concours de plus de trente mille Estrangers que la curiosité avoit attirez des Villes voisines ; mais ce qui me parut le plus surprenant, c'est que ce Canal, bordé d'une infinité de magnifiques Palais, avoit toutes ses Fenestres & tous ses Balcons, qu'on dit qui se montent à soixante & quatre mille, garnis de Tapis d'or & de soye, & remplis de Dames tant Venitiennes qu'Etrangeres, qui par leur beauté & leurs galans ornemens donnoient un grand éclat à la Feste. Tous les toits estoient d'ailleurs si chargez de Peuple, qu'on ne voyoit par tout que des testes.

L'heure de dix-huit avoit estē assignée pour commencer la Regatte, & dans ce temps la grande Machine qui avoit vogué deux heures le long du Canal, & sur le bord de laquelle estoient plantées les Banderoles que l'on devoit donner aux Vainqueurs, se rendit devant le Palais Foscari. Ces Banderoles estoient de differentes couleurs, & toutes d'étoffes de Soye avec des flames d'or. Il y en avoit de rouges, & une Figure au milieu qui representoit la Renommée. On voyoit l'Esperance representée dans les bleuës, le Temps dans les vertes,

& la figure d'un Porc dans les jaunes. Cette immense & somptueuse Machine que douze Syrenes precedoient, estoit tirée par un pareil nombre de Chevaux Marins, qui portoient sur leur dos de petits Garçons vestus de Toile d'argent, & qui nageant sur les eaux sans que l'on pust découvrir ce qui les faisoit mouvoir, ne causoient pas moins d'admiration que de surprise. Elle faisoit voir une maniere de Conque Marine, dans laquelle estoit un Dauphin portant sur son dos un Neptune armé de son Trident. Ce Dauphin jetta une fontaine

d'eau pendant la Course, aussi-bien que vingt-quatre Syrenes qui ornoient le tour de la Machine. Sur sa prouë s'élevoit une Baleine d'une grandeur surprenante, qui jettoit aussi des eaux en si grande quantité, que les Barques que la curiosité faisoit approcher de trop prés, les Chevaux Marins qui la tiroient avec des Cordons de soye, & les Syrenes qui l'escortoient par bonneur, en estoient toutes couvertes. Dans ses concavitez étoient placez les Hautbois, les Flutes douces, & les Trompettes, qui tour à tour poussoient

dans les airs leur differente har-
monie, & qui par cette diversité
de Concerts, ne ravissoient pas
moins les oreilles, que la beauté
& la nouvelle invention de cette
Machine surprenoit les yeux.
Elle estoit accompagnée de six
Peotes que M. le Duc de Ha-
nover avoit fait faire, & qui
estoient autant de petits Triom-
phes. Leur magnificence & leur
éclat répondoient parfaitement à
la grandeur de celuy qui les avoit
commandées, car vous sçavez
que ce Prince, dont les veuës
sont si longues, & qui a le dis-
cernement si penetrant, n'est pas

moins inimitable à ordonner des Plaisirs qu'à gouverner un Estat, & à commander à des Peuples. Aussi peut-on dire de luy sans exageration, ce qu'on disoit autrefois d'un des premiers hommes de l'Antiquité, que dans ses moindres actions il paroissoit toûjours luy-mesme, & n'estoit pas moins admirable en ramassant des Coquilles au bord de la Mer, qu'en rangeant en bataille des Armées nombreuses.

La premiere de ces six Peotes representoit le Triomphe de Mars. La Figure de ce Dieu estoit sur la Poupe. Il y paroissoit l'epée à la

main, & sembloit animer par son geste à acquerir de nouveaux auantages, pour les ajoûter à ceux que l'Empire & la Republique de Venise, ont remportez dans les dernieres Campagnes sur l'Ennemy commun des Chrestiens, par le secours des armes de Brunsvic. On voyoit dans cette Peote une infinité de trophées, & ces ornemens guerriers estoient entrelassez de Pertuisanes, d'Epées, de Bombes, & de Carcasses. Les Rameurs, aussi bien que les Trompettes qui annonçoient sa venuë, estoient vestus en Guerriers, d'étoffes tres-riches d'or & d'argent

& de soye, & avoient le cas-que en teste.

Sur la seconde paroissoit un Marais environné de roseaux dorez & argentez, parmy lesquels estoit un tres grand nombre d'Oiseaux maritimes, qui les aîles ouvertes sembloient estre prests d'aller annoncer à toute la Terre les prérogatives de la Republique. Les Rameurs & les Trompettes avoient leurs habits couverts de plumes incarnates & blanches, & leur coëfure representoit un bec d'Oiseau de proye.

La troisiéme Peote estoit le Triomphe de Diane. Cette Déesse

paroissoit sur la Poupe l'arc à la main, & sembloit poursuivre un Cerf qui ornoit la Proüe. C'estoit l'heureux pronostic de cette Campagne, les Galeres Venitiennes ayant accoûtumé de donner la chasse à celles des Ottomans. La Peote estoit ornée de festons de fleurs de toutes couleurs, & leur galante varieté imitoit si bien la Nature, qu'on croyoit voir un Parterre flotant émaillé de fleurs. Les Trompetes & les Rameurs avoient des habits de Nimphes, tele que l'on en donne à celles qui accompagnent Diane au fond des Forests.

La quatriéme repreſentoit le Triomphe de Venus. Elle eſtoit ſur la Poupe, & l'on voyoit un Amour qui ſembloit promettre de nouvelles conqueſtes à toutes les Belles qui rempliſſoient les Balcons & les feneſtres. Il avoit un arc en main, & ſe tenant preſt à tirer ſes fléches, il menaçoit tous les cœurs rebelles.

La cinquiéme faiſoit voir une Pallas ſur la Poupe, d'où par ſon geſte elle ſembloit animer un Lion que l'on voyoit ſur la Proüe, ce qui donnoit à entendre qu'elle favoriſeroit toûjours les juſtes deſſeins de cette fameuſe Republi-

que, dont le Lion represente les Armes, ainsi que le cœur.

La sixiéme estoit un Grotesque, ayant un Triton sur la Poupe, & sur la Proüe un Dragon marin. L'un & l'autre sortant des eaux, venoit rendre hommage à cette Ville, Souveraine du Golphe Adriatique. Ses Rameurs & ses Trompettes estoient couverts d'écailles, argent & vert.

Pour empescher les desordres, qui sont presque inseparables de toutes les grandes Festes, Mr le Duc de Hanover avoit ordonné aux Gentilshommes de sa Maison, de monter deux sur chaque Peote;

afin d'en regler la marche, mais cette précaution fut inutile, puis qu'il n'y eut aucune confusion. Comme ce Prince est tres estimé de la Republique, ses principaux, & plus dignes Suiets concoururent à l'envy pour accompagner ses magnificences, sans autre dessein que de pouvoir l'imiter en quelque chose. Ainsi beaucoup d'entre eux firent préparer de magnifiques Peotes, qui se succedant les unes aux autres, donnerent beaucoup d'éclat à cette galante Feste. Mr le Comte de Melgar, dont tout le monde connoist la haute naissance & les ra-

res qualitez, & qui passoit du Gouvernement de Milan à l'Ambassade de Rome, ne voulut pas laisser échaper cette occasion de donner au public des marques de la galanterie qui est naturelle à ceux de sa Nation. Il fit faire deux Peotes ornées de peintures, & garnies de riches étofes. Mrs Foscari & Juliani en firent faire d'admirables. Celles de Mrs Pierre Delphin & Alexandre Molin estoient magnifiques. Lune representoit un Dauphin jettant de l'eau, & estoit conduite par la Fortune ; l'autre estoit en forme d'un Dragon qui jettoit

aussi de l'eau, & dont la teste formoit la prouë, & la queuë entortillée la Poupe. Les habits des Rameurs & des Trompettes de toutes les deux, estoient faits d'étoffes argent & vert, pour imiter les couleurs des Monstres Marins. M^s les Marquis & Comte de Savorgnian y firent une dépense considerable aussi-bien que Mrs Loredan, Valiere, Canal, Tiepolo, Correggion, le Comte Manin, Pesaro, Moncenigo, Aluïsio Delphin, Geronimo Dodo, & Antonio Zenobrio. Enfin ils soûtinrent tous avec grand éclat les avantages de leur

naissance, & chacun d'eux auroit volontiers répandu tous ses trésors pour faire honneur à la Feste, si le Magistrat par sa prudence ordinaire, n'eust mis des bornes à cette dépense.

Je ne dois pas oublier à vous dire que Madame la Princesse de Hanover qui estoit placée sur un Balcon du Palais Foscari, au bas duquel la grande Machine se vint rendre, brilloit avec tant d'éclat, qu'elle attiroit tous les yeux. Elle estoit environnée de ses Dames & de ses Filles d'honneur, qui auroient extremement paru ailleurs qu'auprés

d'elle. Elle se fit toûjours connoistre elle mesme, c'est à dire avec cét esprit vif, ce tour enjoüé, & ces manieres aisées qui luy ont fait gagner les cœurs dans tout ce Pays, où je voy que l'on apprehende son départ. Quoy qu'elle eust à ménager des Princes Etrangers, des Dames considerables, de grands Seigneurs de toutes Nations, des Cavaliers & des Nobles qu'on appelle icy de la premiere Sphere, elle s'en tira avec un applaudissement general; & sans rien oster à la grandeur de son rang, elle contenta son humeur honneste & civile,

civile, en ſorte que tout le monde charmé de la douceur de ſa converſation, & d'une aimable fierté que luy donnoit ſa naiſſance, admiroit une Majeſté ſi bien ſoûtenuë. La Feſte, qui comme je vous l'ay déja marqué, dura fort long-temps, ſe termina par les Banderoles que les Vainqueurs vinrent recevoir ſur le bord de la Machine, & par la diſtribution des Prix.

Ceux qui ſont naturellement galans, ne perdent jamais les occaſions d'en donner des marques. Un homme de qualité qui fait icy

une aſſez belle figure, receut il y a quelque temps une viſite de Dames qu'il avoit engagées à venir paſſer une apréſdinée chez luy. Elles viſiterent ſon Aparte-ment, dont elles eurent ſujet d'admirer la propreté. Il y avoit dans un Cabinet un fort joly Coffre remply de quantité de Bijoux, & dans un Tiroir de ce meſme Cabinet eſtoient des Billets de Loterie. Il les preſenta à quatre belles Demoiſelles, qui tirerent toutes des Billets noirs. Les Lots eſtoient un

Coffre d'Angleterre garny d'or, un Flacon avec un Gobelet d'or, un Benitier aussi d'or, & plusieurs Eventails, Gans, Rubans & Bas de Soye. Cela fut suivy d'une Collation aussi propre que la Loterie estoit galante, & le tout finit par un Concert. Je ne puis vous dire si la Feste se faisoit en particulier pour quelqu'une de ces aimables Personnes; c'est ce qui n'est point de ma connoissance.

Vous me direz, s'il vous plaist, vostre sentiment sur

la Question qui est agitée dans les Vers que vous allez lire. Ils sont de Mr Vignier.

AVANTURE DES TUILLERIES.

L'Autre jour dans les Tuilleries
Me promenant seul par hazard,
J'apperceus deux Beautez assises à l'écart,
Qui toutes deux avoient des graces infinies.
L'une sur tout avoit cet air charmant
Contre qui le plus fier se défend vainement.
Pour dissiper mes resveries,
Et pour goûter à plus longs traits

Le plaisir de voir leurs attraits,
Ie m'assis sur le banc où causoient ces deux Belles.
Ie ne le puis dissimuler,
I'avois jugé d'abord qu'elles parloient entre-elles
De Fontange, de Mode, ou d'autres Bagatelles,
Ou qu'elles se donnoient le soin de contrôler
Sur les Figures differentes
Des allans, des venans, des Amans, des Amantes.
Mais leur discours ingenieux
Estoit sur un sujet beaucoup plus gracieux.
Quoy que leurs sentimens n'eussent rien de vulgaire,
Ie pris la liberté d'y joindre aussi le mien,
Et nous eusmes un entretien
Qui pourra ne vous pas déplaire.

Aprés avoir parlé sur diverse matiere,
Enfin la Conversation
Tomba sur une Question
Qui paroissoit assez problematique.
On demanda s'il estoit un Amour,
Sans soins interessez, sans but, sans politique.
On n'en a point encor trouvé jusqu'à ce jour,
Repliquay-je à la plus aimable,
Mais comme vous avez un merite adorable,
Vous pourriez bien nous faire voir
Ce que je ne puis mesme aisément concevoir.
Ie n'en veux point douter, me répondit la Belle,
Vous agissez en tout fort galamment,
Maü je vous croy mauvais Amant,
Puis qu'une flâme pure, innocente & fidelle,

Pour remplir vostre cœur n'a rien d'assez charmant.
Et quoy, repris-je promtement,
Avez-vous de la foy pour ces Gens dont la flâme
Est sans nulle prétention;
Et peut-on bien aimer une agreable Femme,
Et la voir sans émotion?
Vn Amant ne se peut détacher de luy-mesme;
L'Amour propre soûtient une tendresse extrême.
Quand une jeune Dame a ce je ne sçay quoy,
Qui fait qu'à luy ceder on se plaist malgré soy,
Ie ne sçay quoy de mesme en ce moment anime,
Et le cœur ne se peut arrêter à l'estime.
Il s'y forme mille desirs,

Et que desire-t-on ? Mille tendres plaisirs.
Ah ! lors qu'on a de la delicatesse,
Reprit-elle aussi-tost, sçachez qu'un noble cœur
De ses propres desirs est toûjours le vainqueur.
Quand on estime une Maistresse,
Qu'on luy connoist de la pudeur.
On ne forme aucune pensée
Dont elle puisse estre blessée.
Et bien, dis-je, il est vray, mais peut-on s'offenser
Lors qu'on brûle de mesme flâme,
Des tendres mouvemens que l'Amour sçait tracer
En dépit de nous dans nostre ame?
Une heureuse union n'a-t elle pas pour vous
De secrets agrémens, aussi bien que pour nous ;

Et si sur ce sujet vostre cœur est sincere,
Comme l'Amour nous plaist, ne peut-
il pas vous plaire?
Non, dit-elle, & je puis l'asseurer bar-
diment,
Ie n'ay jamais senty l'ombre d'une
foiblesse,
Et si pour moy l'on prend de la
tendresse,
Ou l'on m'aimera sagement,
Ou ma juste delicatesse
Bannira bien-tost un Amant,
Si l'espoir des faveurs fait son atta-
chement,
I'apprehenday de luy déplaire,
Et je ne voulus pas plus longtemps
soûtenir
Vne opinion témeraire,
Dont elle auroit pû me punir.
De ses beaux sentimens mon ame fut
éprise,

Mais elle est si bien faite, elle a tant de beauté,
Que ce n'est pas une foible entreprise
Que de regler son cœur selon sa volonté.
I'oseray cependant suivre la belle idée,
Qu'elle me donne de l'amour,
Trop heureux si ma flâme est un jour secondée
Par la sincerité d'un innocent retour.
Sous le nom de l'amitié tendre
La Dame m'a permis d'exprimer ce beau feu;
Mais la Belle, peut-estre, helas, s'en fait un jeu,
Pendant que tout de bon mon cœur s'est laissé prendre.

Le quatriéme de ce mois

Mr Barentin, Fils aisné de Mr Barentin, premier President du Grand Conseil, soûtint sous Mr de Chantelou, Professeur de Philosophie au College d'Harcourt, une These universelle de tout son Cours, avec l'applaudissement de tous ceux qui l'entendirent. L'Assemblée fut une des plus nombreuses, & des plus illustres qu'on ait veuës depuis long-temps. Mr le Cardinal de Bonzi, plusieurs Archevesques & Evesques, & beaucoup d'Abbez d'une qualité distinguée,

s'y trouverent, aussi-bien

voix. que le R. Pere de la Chaise,
& quantité de personnes des
differentes Cours Souverai-
nes, ayant à leur teste Mrs
les Presidens au Mortier. La
Dispute fut ouverte par Mr
l'Abbé de Revol, dont la
Famille est assez connuë par
les Prelats qu'elle a donnez
à l'Eglise depuis quatre Sie-
cles, par les Ministres d'Et-
tat, & autres grands Person-
nages, qui ont eu, & ont en-
core l'honneur de servir nos
Rois dans l'Epée & dans la
Robe. Cette action receu

un fort grand éclat par le nombre des Dames de qualité qui voulurent bien y assister.

Quelques jours aprés on soûtint une autre These au College de Beauvais, avec la mesme affluence d'Auditeurs & de Personnes Illustres. La pluspart de M^rs de l'Academie Françoise s'y trouverent. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puis que la These estoit dédiée à M^r le Duc de S. Aignan. Vous sçavez qu'il s'est acquis une estime generale, & que ses

de Beauvillier

manieres toutes honneſtes, et toutes obligeantes, luy ont donné pour Amis tous ceux que le vray merite eſt capable de toucher. Comme ce Duc eſt toûjours galant, on a voulu avoir ſon avis touchant une Queſtion qu'il pouvoit mieux décider qu'un autre. Il répondit par un Impromptu, avec la vivacité d'eſprit qui brille en tout ce qu'il fait de cette nature, & il l'envoya ſur l'heure à Madame le Camus Femme de Mr le Camus Conſeiller d'Etat, à laquel

le il écrivit ce Billet.

JE vous dois, Madame, un hommage de tous mes Inprom-tu. Vous sçavez que les seules Chansons & les Madrigaux sont mon fait, & que les grands & serieux Ouvrages ne me conviennent pas. On m'engagea hier dans une Compagnie à dire mon avis sur le champ touchant une contestation qui partageoit d'assez beau monde, & l'on demandoit ce que devoit faire un honneste homme, qui ne pouvant s'empescher d'aimer une Dame, se voyoit preferer un Rival d'un me-

rite beaucoup inferieur au sien. On voulut ma décision, & on la voulut en Vers ; & pour vous dire la verité, Madame, comme il arrive presque toûjours, les uns sembloient desirer que j'y reüssisse, & d'autres n'eussent pas esté marris de m'y voir échouër. Voicy de quelle maniere je m'en tiray.

Lors que par un malheur terrible
L'Objet dont l'Amant est charmé,
Se trouve pour luy peu sensible,
Et que son Rival est aimé,
Dans cette avanture cruelle
Je croy qu'il ne feroit pas mal,

De méprifer un peu la Belle,
Et de bien froter le Rival.

Quand les foins, les vœux & les larmes,
Et tout ce qui touche le cœur,
Ont pour nous d'inutiles armes,
Et qu'il faut ceder au Vainqueur,
Au lieu d'une douleur mortelle
On fe fait un bien fans égal,
De méprifer un peu la Belle,
Et de bien froter le Rival.

Je vais faire faire un Air, pour habiller ce Madrigal en Chanfon ; mais ce ne font pas Chanfons quand je vous affeure, Madame, que je fuis toûjours Voftre, &c.

Aouft 1686.

Madame le Camus, qui a infiniment de l'esprit, & dont je vous ay déja envoyé de fort agreables Inpromptu, répondit à celuy-cy par un autre, mais en attribuant l'avanture à Mr le Duc de Saint Aignan, quoy qu'il n'y ait point d'autre part, que d'avoir répondu sur l'heure à la Question. Voicy son Billet.

JE vous rends tres-humbles graces, Monsieur, de l'honneur de vostre souvenir, & des galantes choses que vous m'avez

envoyées. Je vous reconnois bien aux petits Vers que vous avez faits. L'envie de battre ceux qui le meritent, ne vous quitte point, mais je m'étonnne qu'un homme comme vous puisse comprendre qu'un Rival luy puisse estre preferé, & que vous ayez decidé là dessus, ce qui ne pourroit estre qu'une sympathie de l'Amante & de l'Amant, qui meriteroit plûtost vostre compassion que vostre emportement contre le Rival. Pour moy je prendrois toûjours ce party.

Lors que l'on sçait sa Maistesse infidelle,
Le vray moyen de s'en vanger,

C'eſt de ne parler jamais d'elle,
Et de voir ſans chagrin qu'elle ait voulu changer.
Elle vous fait du bien lors qu'elle vous préfere,
Un Rival qui vaut moins que vous;
N'en ayez aucune colere,
Et ſans en paroiſtre jaloux,
Rendez grace à la deſtinée
De vous avoir delivré de ce mal,
Que voſtre erreur ſoit ſi-toſt terminée,
Et d'en avoir chargé voſtre Rival.

C'eſt là, Monſieur, ſelon moy, le cas qu'on doit faire d'une Maîtreſſe de cette nature, & ne pa-

roistre point fachè d'une avanture si favorable, puisque l'Amant délaissé est le plus heureux. Voilà ce que pense là dessus la personne du monde qui connoist le mieux vostre merite. C'est assez vous dire combien je suis Vostre, &c.

Je croy vous avoir appris qu'un peu aprés la mort de Mr de Morangis, Mr de Gour- Barillon gues fut nommé Intendant de la Generalité de Caën. Si-tost qu'il y fut arrivé pour prendre possession de cette Intendance, tous les Corps de la Ville allerent le salüer.

l'Academie se disposoit à s'acquiter du mesme devoir, mais il la prevint obligeamment, en se rendant le lundy 24. Juin chez Mr de Segrais, lieu de l'Assemblée, accompagné de quelques Gentilshommes de la Ville. Il y fut receu avec toutes les marques de reconnoissance qui luy estoient deuës, & Mr Belin, Curé de Blainville luy parla de cette sorte au nom de toute la Compagnie.

Segrais

MONSIEVR,

Nous prismes part à la joye publique, lors qu'en perdant un Magistrat, dont la memoire nous sera toûjours chere, nous sceusmes que nous retrouverions en vous dequoy nous consoler avantageusement de cette perte. Quand le nom de Gourgues nous auroit esté inconnu; quand nous aurions ignoré qu'il a marché tant de fois à la teste d'un des plus Augustes Senats du Royaume; quand nous n'aurions pas remarqué dans l'Histoire, *

* Dominique de Gourgues, fameux dans l'Histoire.

qu'il tire autant d'éclat de la gloire des Armes que de la Pourpre, & que la valeur n'est pas moins naturelle à ceux de ce nom que l'amour de la Justice ; qu'enfin, pour trouver des exemples d'une rare fidelité au service du Prince, & d'un zele ardent pour la Patrie & pour le bien public, vous n'avez point besoin de sortir de vôtre Maison où ces vertus sont hereditaires ; quand dis-je, l'éloignement nous auroit dérobé ces connoissances, il suffit, Monsieur, que vous nous soyez envoyé par LOUIS LE GRAND, le plus prudent, comme le plus victorieux

victorieux de tous les Rois, pour nous persuader que nous trouverons en vous l'integrité & les lumieres qui forment un parfait Magistrat.

Si le discernement qui brille dans le choix que ce grand Monarque fait de ses Ministres, n'est pas une des moindres parties de son Eloge, nous pouvons dire que ce choix fait aussi le plus legitime fondement des loüanges de ceux qu'il honore de ses Emplois. Vous avez, Monsieur, dignement répondu à ce choix ; vous l'avez glorieusement soutenu dans ces Provinces que vous lassez si af-

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

fligées de vous perdre, & dont les regrets asseurent nostre bonheur. Nous sçavons avec quel succez vos soins ont secondé les pieuses intentions de nostre religieux Monarque, & quels avantages l'Eglise a receus de vos travaux.

Ce grand Roy qui connoit si bien en quoy consiste le veritable honneur, vient enfin de lever le voile, qui avoit jusqu'icy caché à toute l'Europe ses intentions, dignes d'un Roy tres-Chrestien, & du Fils aisné de l'Eglise. Il sembloit qu'emporté seulement par le desir de sa gloire propre, il n'a-

voit entrepris tant de grandes choses que pour s'asseurer cette gloire, cependant il ne songeoit qu'aux moyens d'affermir la Religion. Une suite si constante de Victoires, l'admiration de nostre âge & l'étonnement des Siecles à venir, n'estoit que pour preparer des Triomphes à l'Eglise. Cette Paix glorieuse par laquelle il semboit s'estre desrobé à luy mesme tant de Palmes, estoit le commencement d'une Guerre sainte & non sanglante, où les vaincus trouvent leur salut, & qui prepare au Victorieux dans le Ciel une Couronne qui ne flêtrira

jamais. Enfin il n'avoit depuis si long-temps jetté la terreur dans le cœur de ses Ennemis, que pour donner entrée à la Verité dans les cœurs de ses Sujets, qui l'avoient malheureusement abandonnée. L'Eglise en retentit d'actions de graces jusque dans le centre de la pierre qui en est le fondement; la Foy triomphe de l'erreur dans toutes les parties de ce Royaume; c'est toute l'application de ce grand Monarque, il inspire la mesme ardeur à tous ses Ministres.

Ce mesme zele, Monsieur, vous animoit dans ces Provinces qui vous ont vû depuis peu mena-

ger les esprits avec tant de prudence, & gagner les cœurs par tant de douceur, que les plus obstinez sont rentrez dans l'obeïssance qu'ils devoient à Dieu & à cét Auguste Prince, que ses vertus rendent digne d'en estre nommé la plus parfaite image.

Nous esperons, Monsieur, voir icy les mesmes effets de ce grand zele. Achevez ce que l'Illustre Personne dont vous remplissez si dignement la place, avoit heureusement commencé; mais souffrez, Monsieur, que nous vous invitions de faire l'honneur à cette Compagnie, de venir comme luy

vous y délasser quelquefois de vos occupations. Il l'honoroit de son estime, il l'a mille fois charmée par cette curieuse recherche des plus beaux traits de l'Antiquité, dont il sçavoit si bien faire sentir la finesse. Nous ozons nous flater, Monsieur, que comme vous avez recüeilly ses derniers soûpirs, il vous aura inspiré un peu de son affection pour nous. Toute la Compagnie vous le demande, Monsieur, & vous asseure que nous sommes tous avec beaucoup de respect, Vos tres-humbles & tres-obeïssans Serviteurs.

Mr de Gourgues, qui ne s'attendoit point à ce Compliment, y répondit d'une maniere fort libre, & qui marquoit beaucoup de facilité & de delicateſſe d'eſprit ; & ſi la Compagnie eut ſujet de ſe loüer de ſes honneſtetez, elle ne fut pas moins charmée de ſa modeſtie, dans l'Eloge qu'il fit en peu de mots, mais juſtes & choiſis, de feu Mr de Morangis qui l'avoit precedé dans l'Intendance de Caën.

L'Opera qui fait icy un

de nos plus agreables divertissemens, ne plaist pas moins à Marseille, où vous sçavez qu'il est étably depuis peu d'années. Plusieurs Personnes estimées pour la Danse & pour le Chant, partirent ces derniers jours dans le dessein de s'y rendre, & on ne doit pas douter que cette augmentation n'y fasse goûter de nouveaux plaisirs. Un Gentilhomme de Provence qui en peut trouver icy de toutes sortes, marque beaucoup de chagrin de ne pouvoir joüir de ceux de Mar-

ſeille. Il eſt vray qu'il ſe plaint ſur tout du malheur qu'il a d'eſtre éloigné d'une Dame d'un fort grand merite, chez qui il y a un concours continuel de gens choiſis, tant de la Ville, que perſonnes Etrangeres. C'eſt Madame de Gardane, Veuve d'un Gentilhomme de l'Illuſtre Maiſon de Fourbin. Les Vers que vous allez lire vous feront connoiſtre ce que luy fait ſouffrir ſon abſence. On m'aſſeure que les loüanges qu'il donne à cette Dame ſont fort ſinceres, & meſme au deſſous de ſon merite.

A IRIS.

DEs le premier moment que j'apperceus vos charmes,
Iris, sans balancer, je vous rendis les armes,
Et sous vos justes loix mon cœur se vit soûmis:
Mais voyant que l'espoir ne m'estoit pas permis,
Qu'on ne vous gagnoit point par la perseverance,
Et que l'amour sur vous n'avoit nulle puissance,
Ie crus trouver ailleurs d'aussi charmans appas,
Et la pitié qu'en vous on ne rencontre pas.

Mais malgré la douceur que j'éprouvois en d'autres,
Leurs attraits n'estoient pas si touchans que les vostres ;
Ils n'avoient pas pour moy ces divins agrémens
Qui portent dans les cœurs de tendres sentimens,
Et je dis, penetré d'une atteinte impréveuë,
Encor qu'un autre Objet promette un sort plus doux,
Iris, aprés vous avoir veuë,
On ne peut s'empescher de revenir à vous.

Dans ce retour sans esperance,
Maltraité de l'amour j'écoutay la prudence,
Et je voulus enfin m'attacher seulement

A vostre esprit rare & charmant.
Je le vis éclairé, net, brillant & solide,
N'ayant que la raison pour guide,
Remply de generosité.
Et toûjours agreable en son égalité.
Alors tout penetré d'une atteinte im-
prévuë;
On se fait, dis je, un sort bien
doux,
Pris, aprés vous avoir veuë,
De ne plus s'éloigner de vous.

Mais quand le cœur remply d'une
plus noble flâme
Je voulus admirer la beauté de vostre
ame,
Que je vis sous vos pieds les vices
abatus,
Que je vous vis briller de toutes les
vertus,
Sans y mêler rien de farouche,

Que sans elles rien ne vous touche,
Ie connus bien qu'en vous on ne peut estimer
Que ce qu'on est forcé d'aimer.
Ainsi tout penetré d'une atteinte imprévenë,
Ie dis, il est sans doute aussi juste que doux,
Iris, aprés vous avoir veüe,
De ne penser jamais à s'éloigner de vous.

⚜

Si je pouvois encor joüir de vostre veuë,
Incomparable Iris, que mon sort seroit doux!
Mais mon absence, helas! malgré moy continuë.
Ah! qu'on est malheureux d'estre éloigné de vous.

de Bourbon. Mr le Comte de Vermandois, grand Amiral de France, ayant esté enterré au mois de Novembre 1683. dans l'Eglise Cathedrale d'Arras, l'une des plus nobles & des plus anciennes de France, puis qu'elle a commencé avec la Monarchie, Sa Majesté qui a resolu de faire une Fondation pour ce Prince, a donné au Chapitre de cette Eglise dequoy faire un fond pour en supporter les charges. Elle vient mesme de luy accorder la permission de traiter d'une

Terre, & par le Brevet, Elle luy reme es Droits de nouvel acquest & d'amortissemens.

Vous sçavez sans doute, que le Conseil Provincial d'Artois a cela de commun avec les autres Parlemens du Royaume, qu'il est par son Institution souverain en matiere criminelle. Il a d'ailleurs un Privilege particulier qui l'exempte du droit de *Committimus*, c'est à dire, que les Juges qui composent ce Conseil, qui sont tous d'une équité & d'une

capacité connuë, puis qu'ils sont du choix de Sa Majesté, n'ont point d'égard à ce droit, lors qu'on prétend s'en servir pour se tirer de leur Jurisdiction. Cependant comme ils n'ont pas laissé d'estre attaquez depuis peu par ces deux endroits, le Procureur General du mesme Conseil s'en est venu plaindre au Conseil du Roy, & ils ont esté confirmez tout de nouveau dans leurs Privileges, conformément à la Capitulation de la Ville d'Arras.

Rome que l'on appelle la Sainte, soûtient ce glorieux titre dans toutes les occasions de pieté. Il n'y a point de lieu au Monde, où l'on voye plus d'Assemblées & de Confrairies publiques. Chacune a son habit particulier, ses Exercices de devotion, & ses Festes solemnelles, & quand il s'agit d'en celebrer quelques-unes, elles cherchent à l'envy à se distinguer par quelque action de magnificence. Telle a esté cette année l'émulation des Confreres du Sca-

pulaire de l'Ordre de noſtre Dame des Carmes. Cette Confrairie établie dans l'Eglise de Saint Silveſtre & de S. Martin des Monts, eſt fort ancienne, & l'une des plus celebres de Rome, tant par le grand nombre, que par l'éminente qualité des Confreres. Ils ont pour leur Chef Mr le Cardinal Altieri, qui fait gloire d'en porter l'habit comme eux dans les Aſſemblées publiques. C'eſt une longue Robe de couleur minime rougeâtre, avec un Capuce pendant par derriere

jusqu'à la ceinture, une espece de Camail blanc sur les épaules, & à la main un baston ou bourdon argenté, dont l'extremité est armée d'une croix, qui est la marque de ceux qui font profession de défendre l'Eglise & la Foy. Ils laisserent a la devotion des autres Confreres établis en diferens Convens du mesme Ordre, le seiziéme de Juillet, jour de la Feste du Scapulaire, avec le Dimanche suivant, & choisirent pour leur Solemnite le Dimanche 28. du mesme

mois. Elle fut annoncée dés le matin par le bruit des Boëtes, & par le son des Trompettes & des cloches. Il y eut à la Grand' Messe & aux Vespres deux Chœurs de Musique & d'Instrumens, & l'on distribua des Medailles benites du S. Pere à tous ceux qui firent leurs Devotions. Toutes choses ayant esté disposées pour la Procession, qu'on peut nommer generale, puis qu'elle fut celle des Cardinaux, qui y envoyerent exprés leurs Estafiers, des Prelats, des prin-

cipaux Seigneurs, des Nobles, des Bourgeois, & d'une infinité de Peuple, tous en rang & en habit de Confreres, elle ſortit ſur les ſix heures du ſoir de l'Egliſe de S. Martin des Monts des Religieux Carmes de la grande Obſervance, celebre pour ſa beauté & pour ſon antiquité, & ſe rendit à une heure de nuit à l'Oratoire de la Confrairie, bâty dans le Quartier de l'Egliſe des douze Apoſtres, c'eſt à dire, qu'elle fit plus d'une demie lieuë de tour, marchant toû-

jours en bon ordre. On avoit tapiſſé toutes les ruës par où elle devoit paſſer. De riches tapis ornoient les Balcons & les feneſtres, & pour empeſcher la confuſion, Sa Sainteté avoit envoyé une Eſcoüade de cent Suiſſes de ſa Garde, qui faiſoient ranger le monde. D'abord parurent les Guidons de la Confrairie; des Lanternes vitrées, éclairées par des flambeaux de cire; trois Tambours & ſix Trompettes, qui portoient les armes & la livrée de M. le Cardinal

Altieri. Enſuite marchoient deux à deux, chacun avec un flambeau de cire blanche, de ſept à huit livres à la main les Eſtafiers des Prelats, & ceux que les Cardinaux avoient envoyez. Le nombre en eſtoit conſiderable, puis qu'on en compta juſqu'à vingt-quatre de la Livrée de Mr le Cardinal d'Eſtrées. Ceux de Mr le Cardinal Altieri, protecteur de la Confrairie, eſtoient meſlez en divers endroits, comme pour ſervir de guides aux autres. Aprés venoit la Banniere, portée

par ſix Serviteurs de Confrairie, avec une grande Croix de huit à dix pieds de haut, qui eſtoit ſuivie de cent Confreres Bourgeois tenant chacun un Flambeau, & veſtus en Penitens. Ils precedoient une autre grande Croix de Bois doré, portée par cinq Gentilhommes, environnez de Tambours, de Fifres, & de Trompetes, aux Armes de Mr le Cardinal Protecteur. Les Religieux Carmes du Convent de S. Martin, & des autres Convens de la Ville ſous leur

Croix

Croix & leurs Bannieres, suivoient deux à deux un Cierge à la main, avec leurs habits bruns, & leurs Manteaux blancs. Le Crucifix de la Confrairie marchoit aprés eux au milieu d'un Chœur de Musique, precedé de vingt-quatre grands Phanaux dorez. Ce sont des Chandeliers à diverses branches rangées par étages, sur chacun desquels estoient allumez trente gros Cierges. Trois Prelats portoient alternativement le Crucifix, & ils estoient escortez de

plus de deux cens Gentils-hommes de la premiere Noblesse de la Ville, vestus en Confreres, & tenant aussi chacun un Flambeau de cire blanche. Leur train qui les suivoit ou les precedoit, augmentoit l'éclat & la majesté de cette marche. Cinquante nouveaux Confreres paroissoient ensuite, portant des Flambeaux dans des chandeliers dorez de la hauteur d'un premier étage. Aprés eux venoit un autre Chœur de Musique, qui precedoit la grande Machi-

ne ſur laquelle eſtoit poſée l'Image de la Vierge. Elle paroiſſoit dans une Gloire fort brillante de lumieres. La Machine eſtoit portée par ſoixante hommes qui ſe relevoient les uns les autres, & accompagnée devant & derrierre de deux Compagnies des Gardes Suiſſes de Sa Sainteté. M le Cardinal Alrieri ſuivoit en rang de Premier Confrere, n'ayant pour toute marque de ſa Dignité que le ſeul Chapeau. Un ſi grand exemple eſtoit ſoûtenu par la ſuite de quatre-

vingt dix Prelats, auſquels il avoit envoyé l'Habit & le Bourdon de Confrere. Tout ce que je vous dis de cette Ceremonie, eſt tiré d'une Lettre écrite de Rome par M. Chaſſebras du Breau à M. le Duc de Saint Aignan.

Madame la Ducheſſe de Mekelbourg aprés avoir travaillé avec un ſi grand ſuccez à l'entiere réünion de ſes Habitans de la Ville de Chaſtillon ſur Loin, dont les deux tiers eſtoient Proteſtans, a cru devoir mettre la derniere main à cét Ou-

vrage, & qu'il ne suffisoit pas d'avoir fait des Catholiques si elle ne faisoit de bons Catholiques. Dans cette veuë, elle quitta les Divertissemens de la Cour, pour se rendre à Chastillon, & prit avec elle les Missionnaires qu'elle avoit déja employez, c'est à dire les Peres d'Urfé, Vignier, & Molard, Prestres de l'Oratoire, considerables par leur naissance dans le Monde, & plus encore par leurs frequentes Missions dans l'Eglise. Un pareil secours ap-

puyé du zele de Madame de Mekelbourg, ne pouvoit produire que de bons effets. Ils furent tels qu'on les avoit attendus. Cette Duchesse arrivée à Chastillon peu de jours avant la Feste Dieu, fit l'ouverture de la Mission par les ordres qu'elle envoya aux Juges, Magistrats, & principaux Officiers de la Ville nouvellement convertis, de se trouver à la Procession du Saint Sacrement avec leurs habits de Ceremonie. Ainsi elle eut la consolation de voir le

Dais porté par quelques-uns de ces Officiers convertis, & les autres ſuivre en ordre chacun un Cierge à la main, comme pour faire une Profeſſion publique de la Foy de ce Myſtere, qu'ils avoient eu tant de peine à croire. Cét heureux commencement fut d'un bon augure pour le fruit qu'on eſperoit des Miſſionnaires. La maniere dont ils s'acquiterent de leurs fonctions fut ſi vive & ſi touchante, que plus de cinquante de ceux qui avoient paru les plus obſtinez

& que leur naiſſance & leur employ diſtinguoient des autres, ſe preſenterent d'abord au Tribunal de la Penitence. On faiſoit tous les jours deux fois le matin, & deux fois le ſoir, des Exhortations, & des Diſcours dans l'Egliſe. Les premiers eſtoient de Morale, & les autres de Controverſe. Ces Conferences publiques eſtoient ſuivies des Conferences particulieres de Madame la Ducheſſe de Mekelbourg, qui faiſant une ſeconde Egliſe de ſon Chaſteau, en rendoit

l'accez libre à tout le mon-
de. C'estoit là que faisant a-
gir ces manieres douces &
insinuantes qui luy sont si
naturelles, elle desarmoit
entierement ceux qu'on
soupçonnoit de ne s'estre
pas rendus de bonne foy;
en sorte que faisant une Pro-
fession libre & publique de
la Religion, ils travailloient
à persuader les autres.

Il est temps de vous par-
ler des Affaires Etrangeres.
Les Venitiens ont continué
avec beaucoup d'avantage
les Conquestes qu'ils com-

mencerent à faire il y a un
an dans la Morée, qui est la
Pen-Insule que les Ancien
appelloient Peloponese. L
nombre de ses Republiques
si fameuses dans l'Histoire
la rendoient tres-considera
ble parmy les Grecs. On l
divisoit autrefois en Achai
propre, en Arcadie, Pay
d'Argos, Corinthe, Elide
Sicionie, Laconie, & Me
senie. Elle est appellée pro
sentement Morée, à cau
qu'elle ressemble à une feüi
le de Meurier, & elle a por
division le Duché de Cl

ence qui comprend l'Achaïe, la Sicionie & Corinthe ; Belveder autrefois, Elide & Messenie ; la Saccadie, anciennement le Pays d'Argos, & la Tzaconie, où estoient la Laconie & l'Aradie. Elle est attachée à la terre ferme du costé du Septentrion, par une langue de terre, nommée l'Isthme de Corinthe. Elle a du costé du Couchant & du Midy la Mer Adriatique, & au Levant la Mer de Candie. Sa longueur depuis Corinthe jusques à Modon est de cent

ſoixante & dix mille d'Ita
lie. Sa largeur eſt preſqu
de meſme eſtenduë, & ell
a ſix cens milles de tour. Le
Villes de Sparte ou Laced
mone, d'Argos & de Corin
the, qui eſtoient parmy le
Anciens les plus celebres d
Peloponeſe, ſont preſent
ment ſous la domination d
Turcs. On appelle Laced
mone *Miſitra*, & Corinth
Coranto. Aujourd'huy l
plus connuës ſont Coron
Modon, Clarence, Argo
Navarin, Patras, Lepant
Napoli de Romanie,

Maina. Ce qu'on appelle ujourd'huy *Braccio di Maina* ſt le Pays des Maino-es. Ils habitent une par-ie du Pays des anciens La-edemoniens le long de la Mer ſur les coſtes du Golfe e Coron, & ce ſont les ſeuls ntre les Grecs qui ſe ſoient onſervez en Corps de Re-ublique contre la puiſſance es Ottomans. L'âpreté de eurs Montagnes jointe au oiſinage de la Mer leur a rocuré cét avantage. Ce-endant la Ville de Candie yant eſté priſe, ce qui arri-

va en 1669, ils craignirent de voir opprimer leur liberté, & cette crainte fut cause qu'il y en eut beaucoup qui chercherent de nouvelles habitations afin d'y vivre en repos. Les Genois en recurent cinq ou six cens Familles dans l'Isle de Corse & le grand Duc de Florence donna des Terres dans ses Etats à mille autres, qui s'y sont établies depuis peu d'années. L'Istme de Corinthe qui attache la Morée à la Grece entre le Golfe de Lepante & celuy d'Engia, a six mille

d'étenduë. Plusieurs Princes ont fait leurs efforts pour faire creuser toute cette terre, & la détacher du continent. L'Empereur Neron fit un Voyage exprés en Achaïe pour cela. Il harangua toutes ses Troupes, ouvrit la terre luy-mesme avec un Rateau, & en porta une Corbeille sur ses épaules, mais son dessein ne pût réüssir. La Morée estant tombée en partage aux Despotes que les Empereurs Grecs y nommoient, fut en proye aux incursions des Turcs, qui

s'emparerent facilement de
tout le Pays sous Mahomet
II. surnommé *Bojuc*, c'est à
dire, *le Grand.* Il fut la ter-
reur de toute l'Europe, &
le plus heureux Prince Infi-
delle, qui ait jamais mon-
té sur le Trône. Les seuls Ve-
nitiens qui estoient maistres
de Corinthe & d'Argos, luy
resisterent pendant quel-
ques années, sous la conduit
te de leur General Bertold
d'Est, Prince tres-vaillant
& de l'Illustre Maison qui
regne presentement à Mo
dene. Cét infatigable Gene

ral entreprit avec trente-ſix mille Ouvriers de faire éle. ver une muraille de ſix milles de long, dans toute l'étenduë de la langue de terre, qu'on appelle l'Iſthme de Corinthe, avec trente-ſix Tours pour empeſcher les Courſes des Infidelles, mais ayant eſté malheureuſement bleſſé à la teſte d'un coup de pierre au Siege de Corinthe, il mourut en défendant cette Ville, dont les Turcs ſe rendirent maiſtres enſuite ſans beaucoup de peine en 1463. ce qui obligea les Ve-

nitiens à se retirer dans les Isles voisines.

Mr Morosini, Generalissime des Armées de la Republique de Venise, voulant asseurer la conqueste de Coron, & des autres Places prises sur les Turcs l'année derniere, resolut de faire le Siege de Navarin, & arriva le 2. de Juin devant cette Ville avec les Vaisseaux, les Galeres, les Galeasses, & plusieurs autres Bastimens, qui faisoient le nombre de deux cens Voiles. Navarin est une Ville & Port de Mer de la Morée,

dans le petit Païs de Belve-
der. Elle eſt prés de Maina,
entre Modon qu'elle a au
Levant, & l'Arcadia. On la
croit eſtre ce que les Anciens
appelloient *Pylus Meſſeniaca.*
Bajazet II. l'ayant priſe en
1500. ſur les Venitiens, Dom
Jean d'Auſtriche, & les au-
tres Confederez, tâcherent
de s'en reſaiſir en 1572. Ils
firent débarquer huit mille
hommes, tant Eſpagnols
qu'Italiens, commandez par
Alexandre Farneſe, Prince
de Parme, qui avec dix Ca-
nons la fit attaquer par terre

du costé du Midy au commencement d'Octobre. On battit la Place pendant trois jours, mais le terrein qui estoit pierreux, ne permettant pas aux Chrestiens de se retrancher, & d'ailleurs les Turcs ayant fait entrer dans Navarin un secours considerable avec des munitions de guerre & de bouche, on fut contraint d'abandonner l'entreprise.

Aprés que les Troupes eurent esté mises à terre, & que le Comte de Konigsmarck, General du Débar-

quement, leur eut marqué les Postes qu'elles devoient occuper, Mr Morosini Generalissime, envoya au Commandant du vieux Navarin, qui est une Ville peu considerable, malgré l'avantage de sa situation, pour le sommer de n'attendre pas à se rendre qu'il eust esté attaqué dans les formes, avec menaces de ne faire quartier à personne, si la Garnison luy resistoit. Ce Commandant demanda le reste du jour & le lendemain pour déliberer sur sa réponse; &

comme on fut averty que le
General de l'Armée Otto-
mane dans la Morée, mar-
choit vers la Place pour la se-
courir, le Comte de Konigs-
marck eut ordre de faire a-
vancer des Troupes jusque
sous le Canon de Navarin.
L'entrée du Port est couver-
te par une langue de terre
sur laquelle un Regiment fut
posté, & en mesme temps
quelques pieces d'Artillerie
furent transportées sur de
grosses Barques. Les Assie-
gez, que ces préparatifs in-
timiderent, firent arbore

l'Etendart blanc, & envoyerent des Députez à la Galere generale. On regla les Articles de la Capitulation, suivant lesquels ils sortirent avec armes & bagages au nombre de quatre cens hommes. Il n'y avoit que cent Soldats parmy eux, la Place ne pouvant défendre par sa situation avantageuse, sans qu'elle eust besoin d'une plus nombreuse Garnison. Ils demanderent à estre portez à Alexandrie, ce qui leur fut accordé. On trouva dans cette Place quarante-trois

pieces de Canon & quantité
d'armes, avec beaucoup de
munitions de guerre & de
bouche. Aprés qu'on y eut
laissé un Commandant & une
Garnison de cent soixante
hommes, le Generalissime
donna ordre aux Galeres
d'entrer dans le Port, afin
d'attaquer la nouvelle Ville
de Navarin. Elles n'y pûrent
entrer qu'en essuyant le feu
d'une Batterie à fleur d'eau
qui estoit sur un Ravelin;
mais elles n'en furent point
endommagées; seulement
une des Galeres des Isles, que
M

Mr Cornaro, General des Isles, y fit entrer la nuit du 6. receut un coup de Canon qui mit les rames en desordre. Les Canons & les Mortiers furent aussi-tost portez à terre avec les munitions, & le Comte de Konigsmarck fit dresser deux Batteries, l'une de vingt pieces de Canon de cinquante livres de bale, & l'autre de dix-huit Mortiers pour jetter des Bombes. Les Milices Grecques de Coron, & quelques autres des Places conquises, s'estant renduës au Camp, on tra-

vailla à faire prendre les poſ-
tes & à diſtribuer les Atta-
ques. La Garniſon qui n'eſ-
toit que de mille hommes,
eſtoit commandée par Zefer
Aga, Officier d'une grande
experience. C'eſt ce qu'on
ſceut par un Grec ſorty de
la Place, & en meſme temps
on ſurprit un Renegat qui
portoit des Lettres du Seraſ-
kier de la Morée à Zefer
Aga, par leſquelles il l'aſſu-
roit qu'il venoit à ſon ſe-
cours. Sur ces nouvelles on
détacha le Comte de Konigſ-
marck, pour aller au devant

de luy avec un Corps de Troupes choiſies. Les Coureurs de l'Armée ayant découvert les Ennemis aprés quelques lieuës de marche, ce Comte fit alte, & rangea ſes Troupes en bataille. Il n'y eut point alors de Combat, parce que le Seraskier fit une contre-marche, & ſe retira. Le Comte de Konigſmarck ne jugea pas à propos de le pourſuivre, & revint au Camp en fort bon ordre. Le Generaliſſime ayant fait ſommer inutilement le Commandant, a-

vant que de faire commencer les attaques, fit mettre en eſtat la Batterie des Mortiers. Elle fut ſi bien ſervie ſous les ordres du Comte San Felice Muttoni, que les Bombes, qui eſtoient de cinq cens livres peſant, mirent le feu en divers endroits, ce qui épouvanta fort les Aſſiegez. La Batterie du Canon ſe trouva en eſtat le 13. & ce meſme jour on ſceut que le Seraskier s'avançoit en diligence pour taſcher de ſurprendre les Aſſiegeans dans leur Camp, & qu'il n'en eſtoit

éloigné que de six milles. Le Comte de Konigsmarck fut détaché de nouveau avec sept mille hommes de pied, cinq cens Chevaux, & les Dragons du Marquis de Courbon, & du Comte Bernabo Visconti. Il marcha en fort bon ordre à l'entrée de la nuit, & le lendemain, il trouva les Infidelles au nombre de huit mille hommes de pied, & de deux mille chevaux, retranchez dans un vallon, où il estoit impossible d'arriver que par un défilé fort étroit. Les Dragons que le Marquis de

Courbon commandoit, & ceux du Comte Bernabo Visconti, qui s'avancerent d'abord, s'estant postez avec avantage pour soûtenir le premier choc des Ennemis, donnerent aux Troupes qui les suivoient le temps de passer le Défilé. Les Turcs qui auroient pû profiter de ce mouvement, ne firent aucune attaque. Ainsi le Comte de Konigsmarck rangea ses Troupes en bataille, & fit placer quatre Fauconneaux sur une hauteur, d'où l'on fit un feu con-

tinuel ſur les Turcs, qui voyant que les Dragons marchoient à eux fierement, crurent les enveloper en détachant pluſieurs Eſcadrons. Non ſeulement les Dragons ſoûtinrent le choc avec beaucoup de vigueur, mais ils mirent pied à terre, & faiſant plier les Infideles, ils les pourſuivirent ſi heureuſement, qu'ils les contraignirent à ſe diſperſer. Enſuite ils enfoncerent leur Infanterie. Elle ſe mit en deſordre, & ce deſordre fut augmenté par les autres Troupes qui

marcherent aprés les Dragons. Le Combat dura deux heures, & finit par la fuite des Ottomans, qui perdirent plus de cinq cens hommes en cette occasion, & en eurent un grand nombre de blessez. Il y en eut plusieurs qui se rallierent, sur ce que deux ou trois mille Turcs, rassemblez de divers endroits de la Morée pour renforcer l'Armée du Seraskier, arriverent prés du Champ de bataille, mais ce fut en vain qu'ils revinrent à la charge, ils furent encore obligez

de fuir, & abandonnerent leur gros bagage & leurs Tentes. Il n'y eut que tres-peu de Soldats tuez ou blessez du costé des Chrestiens. Le Prince Maximilien de Brunswick encouragea ses Troupes par son exemple, & fit paroistre à leur teste toute l'intrepidité dont on peut estre capable. Plusieurs Volontaires d'une grande qualité se signalerent aussi dans la mesme occasion. Cette défaite, dont les Assiegez ne pûrent douter, lors qu'ils virent les testes des

Turcs tuez dans la Bataille, & les Etendarts que les Venitiens avoient remportez, mit une consternation generale dans la Ville, & comme ils perdirent toute esperance d'estre secourus, ils capitulerent aprés plusieurs contestations. Il leur fut permis de sortir de Navarin avec armes & bagages, pour estre transportez à Alexandrie. Ce fut le Comte de Konigsmarck qui regla les Articles de la Capitulation au nom du Generalissime. Pendant qu'on achevoit de regler

eux qui regardoient l'em-
arquement des Troupes de
Garnison, il arriva un mal-
eur qui pensa causer de
rands desordres. Le feu se
it à un Magasin de pou-
res qu'il fit sauter en un
oment, & cent cinquan-
Turcs furent brûlez ou
ccablez sous les ruines avec
x Chrestiens. Le Comman-
ant se trouva du nombre.
y en eut quinze autres en-
vez, & jettez hors de la
lace. On ne manqua pas
e dire aussi-tost, que les
urcs avoient préparé ex-

prés un Fourneau dans le dessein de faire perir tous les Chrestiens qu'ils pourroient attirer en cet endroit. C'estoit assez pour faire faire main-basse sur eux, si le Generalissime n'eust appaisé les Soldats. Il receut les excuses de deux des principaux de la Place, qui en luy apportant les clefs de la Ville, & leurs Etendards, vinrent luy demander permission de se justifier sur cet accident. On reconnut en effet que le feu que les Bombes avoient mis dans quelques maisons, s'e-

tant conſervé ſous les ru-
nes, eſtoit arrivé à ce Ma-
rafin par la ſeule negliger-
e des Officiers, que le mal-
eureux eſtat de leurs affai-
es avoit empeſchez de pour-
oir à tout. La Garniſon eſ-
oit de mille hommes, qui
embarquerent avec envi-
on deux mille autres Turcs
our paſſer à Alexandrie.
e 18. le Generaliſſime entra
ans la Place, ainſi que le
Comte de Konigſmarck, &
s principaux Officiers de
Armée, & l'on choiſit la
rincipale Moſquée, pour y

rendre des actions de grac
à Dieu de cette conquest
Elle fut suivie peu de jou
aprés de la prise de Modon
Ville située dans la Provin
de Belveder, en l'une d
extremitez de la Morée. C
l'appelloit autrefois *Metho*
Les Venitiens ayant aidé
prendre Constantinople
1204. Baudoüin, Comte
Flandre, qui fut élû Emp
reur d'Orient, les récom
pensa de la part qu'ils avoie
euë aux perils du Siege,
leur donnant l'Isle de Ca
die, les Villes de Modon

de Coron dans la Morée, & celle de Durazzò dans l'Albanie, avec l'Isle de Corfou. Cette derniere Isle estoit alors occupée par les Genois, qui avoient pour Capitaine un Leon Vetrano, fameux Corsaire. Les Venitiens firent voile vers Corfou l'année suivante avec trente Galeres, & ayant rencontré Vetrano au sortir du Golfe, ils l'attaquerent si heureusement, que luy ayant pris sept de ses Galeres, ils mirent les autres dans une entiere déroute, aprés quoy

ils n'eurent aucune peine à se rendre maistres de Corfou, & ensuite de Modon & de Coron. Modon demeura sous leur domination jusqu'à l'année 1500. que Bajazet II. Empereur des Turcs, l'attaqua par Terre & par Mer, avec une Armée de cent quarante mille hommes, & plus de deux cens vingt Voiles. Il y eut une vgoureuse resistance, mais Contarin, Provediteur de la Republique, craignant que les Assiegez ne se rendissent, par la crainte de n'estre pas secourus, choisit

cinq de ſes meilleures Gale-
res, & les ayant fait remplir
de munitions de guerre & de
bouche, dont il ſçavoit qu'ils
manquoient, il les envoya
à Modon. Il y en eut quatre
qui entrerent heureuſement
dans le Port; mais ce qui
devoit ſauver la Ville, fut la
cauſe de ſa perte. Les Aſſie-
gez eurent tant de joye de
ce ſecours, que pour le voir
arriver ils quitterent la dé-
fenſe de leurs murailles. Les
Turcs profiterent de leur im-
prudence. Il y avoit déja
quelques bréches faites. Ils

y monterent, & n'y trouvant qu'un fort petit nombre de Soldats à les garder, ils les taillerent en pieces. Les Troupes qui estoient arrivées dans les Galeres, voulurent leur résister, mais ils enfoncerent tout ce qui se presenta, & presque toute la Ville fut mise à feu & à sang, Ils n'épargnerent ny le Commandant de la Garnison, ny les autres Officiers, & firent couper la teste à André Falconi, Evesque de Modon, qui estoit venu en habits Pontificaux animer

les Habitans à se défendre.
Mr Morosini, Generalissime, s'estant rendu devant cette Place avec une partie des Troupes le soir du 22. de Juin dernier, visita le Port le lendemain, & reconnut les endroits propres pour le débarquement du reste de l'Armée. Ce débarquement se fit en tres-bon ordre, & sans que les Infidelles fissent grand effort pour s'y opposer. Les Lignes de circonvallation furent commencées, & on s'empara du Fauxbourg sans beaucoup de ré-

ſiſtance. Deux jours aprés, une Batrerie de dix Mortiers s'eſtant trouvée en eſtat, le Generaliſſime ne voulut point les faire tirer, qu'il n'euſt écrit au Gouverneur de la Place, pour luy faire voir le peu d'eſperance qu'il devoit avoir d'eſtre ſecouru par Iſmaël Bacha, General des Troupes de la Morée, qui venoit d'eſtre défait prés de Navarin, & dont l'Infanterie s'eſtoit diſſipée aprés la Bataille. Il luy repreſentoit en meſme temps ce qu'il devoit craindre de ſon impru-

lente opiniâtreté, s'il refu-
ſoit de ſe rendre aprés tant
d'heureux ſuccés des armes
de la République. Le Gou-
verneur répondit avec fier-
té, & auſſi toſt on fit joüer
les Mortiers, qui firent un
feu continuel. Il y eut grand
nombre de maiſons brûlées,
& pour empeſcher que cet
Incendie n'épouvantaſt trop
les Habitans, on fit mettre
les Femmes & les Enfans
dans des Caves du Chaſteau
qui eſt vers la Marine. Les
Soldats ſe retirerent ſous les
voûtes des Tours, pour eſtre

à couvert des Bombes & des pierres; & outre plus de neuf cens hommes, dont la Garnison estoit composée, il y avoit quantité de Canonniers. C'est ce qu'on apprit d'un Grec qui s'estoit rendu au Camp. Les Assiegeans continuerent à faire grand feu de toutes les Batteries qu'ils avoient fait élever en divers endroits; & sur ce que les Ingenieurs promirent d'attacher dans peu de jours le Mineur au corps de la Place, le Generalissime envoya sommer de nouveau le Com-

nandant. Il demanda une
ſuſpenſion d'armes pour tou-
te la nuit afin de deliberer ſur
la réponſe qu'il avoit à faire.
Elle fut encore pleine de fier-
té, ce qui fut cauſe qu'on
pourſuivit le travail. On a-
voit déja commencé à ou-
vrir deux Boyaux pour for-
mer deux attaques, & l'on
dreſſa une nouvelle Batte-
rie de trois Canons, qui tira
avec beaucoup de ſuccés.
Mr le Chevalier de Verne de
pouſſa la Tranchée qu'il con-
duiſoit, juſqu'au pied de la
Contreſcarpe. Il fut impoſ-

ſible d'avancer également les travail de l'autre, à cauſe qu'on trouvoit le roc ou du ſable mouvant en pluſieurs endroits. Toute l'Artillerie des Aſſiegez ayant eſté démontée par les Batteries, dont l'effet fut tres-heureux, le Generaliſſime leur fit offrir encore une fois une Capitulation favorable, s'ils vouloient rendre la Place avant que le Mineur y fuſt attaché. Ils declarerent que leur reſolution eſtoit de ſe défendre juſqu'à la derniere extremité, & cette réponſe obligea

obligea de pousser les deux attaques jusqu'à la Contrescarpe. On fit la descente du fossé, où l'on se mit à couvert du feu des Ennemis. Deux pieces de Canon qu'on avoit portées sur une hauteur, commencerent à leur faire un grand dommage, & alors n'esperant plus de secours, ny de pouvoir plus longtemps défendre la Place, ils firent paroistre l'Etendard blanc. Deux des principaux de la Garnison vinrent trouver le Generalissime, qui remit au lendemain à regler

les Articles de la Capitula-
tion. Il ne leur envoya point
d'Otages, mais les Turcs en
envoyerent ſix à bord de la
Galere Capitane, & ils y
paſſerent la nuit. On appri
d'eux que le Seraskier, qui
avoit fait entrer cinq cens
Soldats, & cent Canonniers
dans la Place avant que l'on
en formaſt le Siege, avoit
mandé à Cidi Achmet Aga,
qui en eſtoit Gouverneur,
qu'il la défendiſt pendant
quinze jours, & qu'il la ren-
diſt enſuite, s'il n'eſtoit pas
ſecouru. Il executa cet ordre,

& ne demanda à capituler que le 7. de Juillet, la Place ayant esté assiegée dés le 23. du mois précedent. La Capitulation fut reglée le 8. à condition que les clefs des Magasins de munitions seroient remises le mesme jour entre les mains de Mr Morosini; que les Turcs porteroient tous leurs Etendards à bord de la Galere Capitane; qu'ils sortiroient tous dans quatre jours, les Soldats avec leurs armes, & autant de bagage que chacun d'eux en pourroit porter, &

les Habitans de la mesme
sorte avec une partie de
leurs meubles ; qu'on leur
donneroit des Vaisseaux pour
les transporter en quelque
Port de la Coste de Barbarie ;
qu'ils laisseroient tous les
Esclaves Chrestiens, & que
les Negres & Negresses qui
se trouveroient alors dans
Modon, demeureroient es-
claves de la Republique. Ces
Articles ayant esté signez
on fit entrer cent hommes
dans le Chasteau, où l'Eten-
dard de Saint Marc fut arbo-
ré, & deux jours aprés les

Turcs ſortirent de la Ville au nombre de mille hommes capables de porter les armes, avec trois mille autres perſonnes. Il y avoit dans la Place environ cent pieces de Canon, dont pluſieurs eſtoient de fonte, & quantité de munitions dans les Magaſins.

Le 4. de ce mois Mr l'Ambaſſadeur de Veniſe traita quelques Miniſtres Etrangers avec beaucoup de magnificence, & fit faire des Feux de joye devant ſon Hoſtel, avec de grandes Illuminations dedans & de-

hors, pour se réjoüir de ces a
bons succez. Les Services a
du Repas representoient des a
Forteresses, des Vaisseaux, e
& d'autres choses, telles a
qu'en font les Italiens dans a
leurs Festins, & qu'ils appel- a
lent *Triomphes.* Cét Ambas- a
sadeur soûtient icy digne- a
ment l'honneur de sa Na- a
tion. Il est magnifique, & a
tient une Table aussi bonne
& propre qu'elle est deli-
cate.

Quoy que la Province de Luxembourg ait une union naturelle avec la France,

tant pour ſon voiſinage au centre de ce Royaume, & pour ſa contiguité à nos Frontieres, que pour la poſſeſſion legitime qu'en ont euë nos anciens Rois & Empereurs François, toutefois en ayant eſté détachée par la revolution des temps, elle ſembloit ignorer qu'il y avoit eu en France un Bien-heureux Pierre de Luxembourg, qui eſtant originaire des Ducs de ce nom, Seigneurs de cette meſme Province, deſquels deſcend l'Auguſte Maiſon des Bourbons du

costé maternel, s'estoit rendu encore plus considerable par la Sainteté de sa Vie, que par la Noblesse de son Sang. Ainsi il falloit des François dont les Ayeux l'avoient veu Chanoine de Nostre-Dame de Paris à l'âge de douze ans, Evesque de Mets à quinze, & Cardinal à dix-sept, pour faire connoistre à tout ce Peuple, heureusement revenu sous la domination de cette Couronne, l'obligation qu'il a de le reverer. C'est ce qu'ont fait les Peres Recolets de Paris

que Sa Majesté envoya il y a deux ans dans la Ville de Luxembourg pour y occuper le Convent de leur Ordre. Le Bien heureux Pierre de Luxembourg estoit Fils de Guy Comte de Saint Paul, & de Matilde de Chastillon. Il fut fait Cardinal par Clement VII. Pape à Avignon en 1386. & mourut l'année suivante en odeur de sainteté, âgé seulement de dix-huit ans. Quelques Autheurs ont écrit qu'il a fait jusqu'à trois mille miracles. Des choses si extraordinaires que

publierent les Peres Recolets, ayant esté écoûtées avec respect, Mrs du Conseil en conceurent une idée si relevée, qu'ils demeurerent d'accord avec ces mêmes Religieux, qu'on feroit une Solemnité particuliere de ce Bien-heureux le 5. de Juillet, jour de son deceds. Le Pere Olivier Juvernay, Gardien de leur Convent, fameux par ses Predications, jugea à propos de commencer cette Feste par une Messe tres-solemnelle, & ce fut Mr l'Abbé de Munster qui

officia, ce qu'il fit avec tou-
te la pompe, & toutes les
ceremonies ordinaires à un
Abbé crossé & mîtré. La
beauté de la Symphonie ré-
pondit à celle des Voix qui
estoient en fort grand nom-
bre. Mr de la Bruyere, Com-
mandant de la Place en l'ab-
sence de Mr le Marquis de
Lambert, assista à cette Feste,
avec Mrs du Conseil en
Corps. A la fin de la Messe
le Pere Gardien fit le Pane-
gyrique du Bien-heureux,
& prit pour son Texte ce
Verset du quatriéme Pseau-

me. *Scitote quoniam mirificavit Dominus Sanctum suum.* Il fit connoiſtre que ſon enfance avoit eſté remplie de merveilles, ſa vie Angelique, & ſa mort glorieuſe. De pluſieurs endroits qui luy attirerent un applaudiſſement general, il n'y en eut point qui ſatisfit davantage l'Aſſemblée, que celuy où il dévelopa l'étroite alliance qui ſe trouve entre la Province de Luxembourg, & le Bien-heureux dont il avoit entrepris l'Eloge. On en avoit fait faire un Buſte

tres-bien travaillé, qui fut ensuite porté en Procession. Outre le grand nombre de Religieux revestus, quarante Enfans des premieres Familles de la Ville richement parez, environnerent le Saint Sacrement. La Ceremonie du matin fut terminée par le *Te Deum* que l'on chanta solemnellement, & aprés lequel on donna la Benediction.

Toute l'apresdinée de ce mesme jour fut employée à une These, au haut de laquelle estoit le Portrait du

Bien-heureux, & au bas les Armes du Conseil. Les Positions estoient du Traité de l'Eucharistie. On avoit choisy cette matiere comme la plus convenable pour seconder les pieux desseins de Sa Majesté, dans le soin qu'Elle prend de la conversion des Calvinistes, qui ne se forment point de plus grand obstacle que le Sacrifice de la Messe. Afin de rendre cette action plus utile, on avoit invité les Lecteurs en Theologie & les Personnes sçavantes, tant

de la Ville que des lieux circonvoiſins, & l'endroit où ſe fit cette action fut l'Egliſe des meſmes Religieux Recollets, dont le Lecteur étoit dans la Chaire, où l'on a accoûtumé de preſcher. Il y en avoit une autre plus baſſe pour le Religieux répondant. Il harangua d'abord le Conſeil, qui eſtoit environné de tout ce qu'il y avoit de Gens conſiderables par leur qualité & par leur merite. La Diſpute fut bien ſoûtenuë & bien reglée. On finit par une Action de gra-

ces que le Respondant rendit à ces Messieurs, & en mesme temps il leur presenta la Thése qui avoit esté exposée tout le jour dans l'Eglise devant la Chaire du Predicateur. Ils témoignerent la recevoir avec joye, & la placerent dans l'endroit le plus apparent de la Chambre du Conseil. Elle avoit esté déja soûtenuë trois semaines auparavant en presence de Mr le Marquis de Lambert, Gouverneur de Luxembourg, à qui elle étoit dediée. Je croy que c'est

la derniere action publique à laquelle il ait assisté, ce Marquis estant tombé peu de temps aprés dans la maladie dont il est mort. Il estoit Lieutenant General des Armées du Roy, & avoit merité ce Gouvernement par ses services. Mr de Lambert son Pere avoit esté aussi Officier General, & s'estoit acquis beaucoup de reputation dans les Armes. Sa Majesté a donné le Gouvernement de Luxembourg à Mr le Marquis de Boufflers Lieutenant General de se,

Armées, & Colonel General de ses Dragons. Ce choix marque tellement la Justice du Roy, qui ne répand ses faveurs que sur le veritable merite, que dans le temps que Sa Majesté le nommoit, le Public qui ne sçavoit point encore ses intentions, le jugeoit digne de cét important Gouvernement. Le Roy a donné à Mr de S. Rut les apointemens qu'avoit Mr de Bouflers. Il sert depuis fort long-temps avec beaucoup de distinction, de valeur, & de conduite.

Mademoiselle de S. Me-
grin est morte icy le 16. du
mois passé, aprés avoir vescu
dans l'entier détachement
de toutes les choses du
monde. Aussi s'estoit elle
renduë tres-recommandable
pour sa pieté & pour sa ver-
tu parmy les Filles de Sainte
Marie du Faux-bourg Saint
Germain, avec lesquelles
elle a passé presque toute sa
vie. Elle se nommoit Marie
de Quelen, & estoit Fille de
Barthelemy de Quelen,
Comte du Broutay, Mares-
chal des Camps & Armées

du Roy, Colonel du Regiment de Navarre, & Capitaine des Chevaux Legers de la Garde de la feuë Reyne Mere, mort de la blesseure qu'il receut au Siege de Tournay, aprés avoir servy vingt-quatre ans avec beaucoup de reputation. Il estoit Frere de François de Quelen, Baron du Broutay, Lieutenant aux Gardes, tué à l'âge de vingt ans, en commandant les Enfans Perdus au Siege de la Bassée, & Fils de Gregoire de Quelen, Seigneur du Broutay, Cheva-

lier de l'Ordre, Gentilhomme de la Chambre, & Lieutenant du Roy au Gouvernement de Rennes, & de Claude Fouquet, Fille de Christophe Fouquet, Seigneur de Chalain, Conseiller d'Estat ordinaire, second President au Mortier du Parlement de Bretagne, Tante de Madame la Mareschale de Belle- Figaut.
fond, & Tante à la mode de Bretagne de Mr le Surintendant Fouquet, Pere de Madame la Duchesse de Charost. Si Mademoiselle de Beltrune
de S. Megrin tiroit de grands

avantages de la Maiſon de Quelen, dont j'aurois trop à vous dire ſi j'en faiſois un plus long détail, il ne luy eſtoit pas moins glorieux d'eſtre Fille de Marie de Stuart Cauſſade, Comteſſe de la Vauguion, Princeſſe de Carency, Marquiſe de S. Megrin, qui a eſté Fille d'Honneur de la feuë Reyne Mere, & qui eſtoit Sœur de Jacques Marquis de S. Megrin, Capitaine General, commandant en Chef les Armées du Roy, Capitaine des deux cens Chevaux Le-

gers de la Garde de Sa Ma-
esté, & de ceux de la Reyne
Mere, Colonel de deux Re-
gimens, l'un de Cavalerie,
& l'autre d'Infanterie, tué à
la Bataille de Saint Antoine,
& enterré par ordre du Roy
dans l'Eglise de l'Abbaye de
Saint Denys. Sa Veuve a é-
pousé Mr le Duc de Chau- d'Albert.
nes. Il estoit sorty, aussi-
bien que la Mere de Made-
moiselle de S. Megrin, du
Mariage de Jacques de
Stuart de Caussade, Comte
de la Vauguion, Chevalier
des Ordres du Roy, Capi-

taine des deux cens Chevaux Legers de ſa Garde, grand Senéchal de Guienne, avec Marie de Roquelaure, Sœur de feu Mr le Duc de Roquelaure, de la Mere de feu Mr le Mareſchal Duc de Gramont, & de la Mere de feu Mr le Duc de Noailles, & Fille de Mr le Mareſchal de Roquelaure. Ce Jacques de Stuart Comte de la Vauguion, eſtoit Frere maternel de Loüiſe, Comteſſe de Maure, Mere de feu Mr le Duc de Mortemar, & Fils de Loüis de Stuart de Cauſſade,

de Rochechouard.

ſade, Comte de S. Megrin, Chevalier de l'Ordre, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Mareſchal des Camps & Armées, & Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances des Rois Henry IV. & Loüis XIII. & de Diane Deſcarts, Princeſſe de Carency, Comteſſe de la Vauguion, Veuve de Charles Comte de Maure, Chevalier de l'Ordre du Roy, Sœur de Claude Deſcarts Prince de Carency marié à Anne de Caumont, Ducheſſe de Fronſac, rema-

riée à François d'Orleans, Comte de S. Paul, Frere du Duc de Longueville, & Fille de Jean Descarts, Prince de Carency creé en 1586. Comte de la Vauguion, Chevalier du S. Esprit à la premiere Promotion, Capitaine de cent hommes d'armes, & de cent Chevaux Legers des Ordonnances de France, Colonel d'un Regiment, Lieutenant general des Armées des Rois Charles IX. Henry III. & Henry IV. Lieutenant General, Commandant en Chef pour le

Roy Charles IX. en Guienne, Mareſchal, Senéchal, & Gouverneur de Bourbonnois. La Mere de cette Diane Deſcarts, eſtoit Anne de Clermont, Sœur de Henry, nommé Duc de Clermont & de Tonnerre, & de Françoiſe de Clermont, Femme de Jacques de Cruſſol Duc d'Uſez, grande Tante de Henry de Clermont Duc de Luxembourg à cauſe de ſa Femme, & Fille d'Antoine, Comte de Clermont & de Tonnerre, Premier Baron, Conneſtable, grand Maiſtre

& Gouverneur de Dauphi-
né, & de Françoiſe de Poi-
tiers, Sœur de Diane de
Poitiers, Ducheſſe de Valen-
tinois. Ce Jean Deſcarts é-
toit Fils unique de Françoiſe
Deſcarts, Seigneur de la
Vauguion, & d'Iſabeau de
Bourbon, heritiere des Prin-
ces de Carency, puiſnée des
Comtes de la Marche & de
Vandoſme, ſortie puiſnée
des Ducs de Bourbon.

Meſſire Charles-Eſtienne
de Boutenaz, Comte de
Hombourg, Baron de Len-
ty, Gentilhomme ordinaire

de la Chambre du Roy, & Grand-Tranchant de la Couronne, est mort le 15. de ce mois âgé de 63. ans. Il descendoit de l'ancienne Famille de Boutenaz Chastelier en Touraine, alliée aux Maisons de Maillé-Brezé, Arquian-Montigny, Cherman, Gondoüin, Montdoucet, Cangé, la Cour d'Argi & Bleré, qui ont donné des Maréchaux & Amiraux de France, & avoit épousé Dame Marie-Marguerite de Coligny, qui est morte sans avoir laissé d'Enfans. Elle

estoit Fille de Charles de Coligny, Marquis d'Andelot, Chevalier des Ordres du Roy, & son Lieutenant General en Champagne, & d'Huberte de Chastenay, Dame d'Inteville, Baronne de Lenty, & avoit pour Ayeul & pour Ayeule, Gaspard, Comte de Coligny, Seigneur de Chastillon, Chevalier de l'Ordre du Roy, Amiral de France, & Charlote de Laval, Fille de Guy XV. du nom, Comte de Laval, & d'Antoinette de Daillon; pour Bisayeul & pour

Bisayeule, Gaspard de Coligny, aussi Chevalier de l'Ordre, & Maréchal de France, & Loüise de Montmorency, Sœur d'Anne de Montmorency, Pair & Connestable de France; & pour Trisayeul & pour Trisayeule, Jean de Coligny, Seigneur de Coligny, d'Andelot & de Chastillon, & Eleonore de Courcelles, Fille de Pierre de Courcelles, Seigneur de Liebault & de Tanlay, & de Pregente de Melun. Je vous ay déja marqué bien des fois combien la Maison de Coligny est

illuſtre, & que les Comtes de Coligny ſont deſcendus des anciens Ducs & Comtes de Bourgogne. Elle porte *de gueules à l'Aigle d'or, becqué, membré, & couronné d'azur*, & celle de Boutenaz porte *de gueule, à la Bande d'argent, chargée de trois Etoiles de ſable, accompagnée de trois Lys d'or au naturel.*

Meſſire Denys Defita, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Curé de S. Coſme & S. Damien, mourut le meſme jour 15. Il eſtoit Fils de feu Mr Defita,

illuſtre, & que les Comtes de Coligny ſont deſcendus des anciens Ducs & Comtes de Bourgogne. Elle porte *de gueules à l'Aigle d'or, becqué, membré, & couronné d'azur*, & celle de Boutenaz porte *de gueule, à la Bande d'argent, chargée de trois Etoiles de ſable, accompagnée de trois Lys d'or au naturel.*

Meſſire Denys Deſita, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Curé de S. Coſme & S. Damien, mourut le meſme jour 15. Il eſtoit Fils de feu Mr Deſita,

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Café delicieux dont la douce amertume m'a sceu garantir tant de fois d'vn impitoyable Rhu

me qui venoit deso ler de soler ma voix Ie serois vn ingrat si ie ne chantois ta gloire

nargue du chocolat ie n'en veux iamais boi-re fi fi fi fi du Thé et viue le café et viue le ca

fé et viue le café et vi-ue vi-ue vi-ue le ca-fé fé ie serois

fameux Avocat au Parlement de Paris, & Frere de Messire Jacques Defita, Lieutenant Criminel au Chastelet de Paris, & auparavant Procureur General aux Requestes de l'Hostel.

Peu de jours auparavant on avoit perdu un fort sçavant homme, appellé Jean-Baptiste Cotelier. Il estoit de Nismes, & est mort icy, Professeur Royal en Langue Grecque, le Lundy 12. de ce mois. Mr Cotelier son Pere, qui avoit une Pension du Clergé en quali-

fameux Avocat au Parlement de Paris, & Frere de Messire Jacques Defita, Lieutenant Criminel au Chastelet de Paris, & auparavant Procureur General aux Requestes de l'Hostel.

Peu de jours auparavant on avoit perdu un fort sçavant homme, appellé Jean-Baptiste Cotelier. Il estoit de Nismes, & est mort icy, Professeur Royal en Langue Grecque, le Lundy 12. de ce mois. Mr Cotelier son Pere, qui avoit une Pension du Clergé en quali-

té de Miniſtre converty, ayant pris un ſoin particulier de l'élever dans l'Etude des Langues & des Sciences, afin de le rendre capable de ſervir un jour l'Egliſe, pria Mr l'Eveſque de Chartres, dans le temps que l'Aſſemblée Generale du Clergé ſe tenoit a Mante en 1641. de témoigner à la Compagnie qu'il auroit eſté bien-aiſe de luy faire voir à quoy il avoit employé l'argent de ſa Penſion. Son Fils, qui n'avoit alors que douze ans, fut introduit dans la Salle, où il

ſurprit toute l'Aſſemblée par les marques qu'il donna d'une capacité extraordinaire. Il expliqua la Bible en Hebreu à l'ouverture du Livre, rendit raiſon des difficultez qui luy furent faites, tant ſur la conſtruction de la Langue, que de ce qui dépendoit des Uſages des Juiſs; il fit la même choſe, & avec la meſme facilité, à l'égard du Nouveau Teſtament Grec, & acheva par quelques Démonſtrations de Mathematiques en expliquant les Définitions d'Euclides. Cela parut com-

me un prodige en ſon âge, & la Compagnie ſouhaitant luy prêter quelque ſecours, afin qu'il continuaſt ſes Etudes, il fut reſolu, que n'eſtant pas de la qualité requiſe pour eſtre employé ſur l'Etat, & ſon Pere y eſtant déja couché pour ſix cens livres, cette Penſion luy ſeroit augmentée juſqu'à mille livres, pour luy donner moyen d'avancer ſon Fils dans les Sciences. On luy ordonna en même temps la ſomme de trois cens livres, qui luy fut payée pour l'aider à acheter les Li-

vres qui luy estoient necessaires. On peut juger de la grande érudition qu'avoit Mr Cotelier quand il est mort, par ce qu'il sçavoit dés son bas âge. Voicy les Livres qu'il a donnez au Public. *Joannis Chrysostomi Homiliæ quatuor, & Interpretio Danielis.* C'est un *in quarto* imprimé en 1661, *Opera Sanctorum Patrum qui temporibus Apostolicis floruerunt.* Ce sont deux volumes *in folio*, imprimez en 1672. *Ecclesiæ Græcæ Monumenta*, imprimez en trois volumes *in quarto* en 1677. 1681. & 1686.

La neceſſité de mourir eſt indiſpenſable pour tous les hommes, & ſi la mort en emporte tous les jours un ſi grand nombre ſans diſtinction d'âge, de naiſſance, de merite & de ſçavoir, ce n'eſt pas que l'on nous laiſſe ignorer les choſes qui peuvent procurer une longue vie. Mr Emery eſt un de ceux qui enſeignent de pluſieurs moyens pour la prolonger, & vous n'en doutere pas, quand ce que j'ay à vous en dire, vous aura appris dans quelle eſtime il

est là-dessus. Mr Emery estoit un des Apoticaires du Roy, étably à Paris suivant la Cour. Il estoit de la Religion P. R. & comme Sa Majesté commença par ceux qui estoient à son service, & à celuy de la Cour, à faire connoistre ses volontez, Mr Emery ne fut pas des derniers à obéïr. Il se défit de sa Charge, de sorte qu'on ne peut imputer l'abjuration qu'il fit ensuite, à d'autres motifs qu'à celuy d'avoir esté convaincu des Veritez Evangeliques, qu'il n'eut pas plûtost connuës,

qu'il renonça à l'Heresie de
Calvin. Il s'est fait Docteur
en Medecine depuis ce
temps-là, & le Public sou
haitant qu'il reprist ses La
boratoires, le Roy, à qui sa
capacité est connuë, luy
donné un Brevet, afin qu'il
puisse faire son Cours de
Chimie comme à l'ordinai
re. Il l'a recommencé dans
la ruë S. Jacques, proche la
Fontaine S. Severin. où il
étably son Laboratoire. Tou
le monde demeure d'accord
que l'on tient de luy les plus
belles lumieres de la Chi

mie, & les Ouvrages qu'il a donnez au Public, & les nouvelles experiences qu'il a faites, en font foy.

Il y a quelque temps que je vous envoyay un Air à la loüange du Chocolat, composé par Mr de Bacilly. Ses Amis luy en ont demandé un en faveur du Café, qui ne vous plaira pas moins, non seulement pour le chant, mais aussi pour les paroles, cet illustre Auteur réüssissant également en l'un & en l'autre.

AIR NOUVEAU.

CAfé delicieux, dont la douce amertume,
M'a sceu garantir tant de fois
D'un impitoyable Rhume,
Qui venoit desoler ma voix.
Je serois un ingrat
Si je ne chantois à ta gloire,
Nargue du Chocolat,
Je n'en veux jamais boire,
Fy du Thé,
Et vive le Café.

Cet Air est un recit de Basse, qui ne cede à aucun de plus de cent que Mr de Bacilly a composez depuis vingt-cinq ans qu'il s'avisa de faire de ces sortes de re-

cits de Basse, dont il est l'Inventeur. On peut en voir la Liste dans le second Recüeil de ses Airs Bachiques, qu'on vend chez le Sr de Luynes, & autres Libraires du Palais, avec tous les Livres tant de sa Composition, que de celle du fameux Mr Lambert, auquel il a adressé depuis peu une Lettre en Vers & en Prose, pour remerciment de l'estime particuliere qu'il témoigne faire de luy en toutes sortes de rencontres. En effet la maniere dont Mr Lambert en

parle, fait assez connoistre qu'il luy trouve tout ce qu'on peut desirer dans un parfait Maistre de Chant en toutes ses circonstances. Je ne vous repete point ce que je vous ay déja dit de son Livre de l'Art de Chanter, si vanté non seulement des Musiciens, mais encore de ceux qui faisant profession de parler en public, ont besoin de bien sçavoir la prononciation & la quantité qu'il a establie sur les Sillabes des mots qui se rencontrent dans le chant François,

z dans la declamation. Vous
çavez combien les deux Li-
res de ſes Airs Spirituels
ont eſtimez. Les Prefaces
u'il y a miſes font voir la
ifference qu'il y a entre un
ir & un Chant Spirituel,
ui d'ordinaire n'étoit qu'un
antique ou Motet Fran-
ois, au lieu que ſes Airs
utre la modulation, ont
n agrément que d'autres
ue luy auroient peine à leur
onner.

Je ne cherche pas ſeule-
nent à vous faire part des
ouvelles de l'Europe, j'en

ramaſſe encore des autres
parties du Monde, & la Lettre ſuivante en eſt une preuve. Elle eſt écrite de Surate qui eſt une Ville conſiderable dans les Etats du Mogolle de laquelle je vous ay parlé fort amplement dans la ſeconde Partie de ma Lettre de Juillet, lors que je vous ay fait la Deſcription de la pluſpart des Pays où le Roy de Siam trafique.

A Surate le 2. Ianvier 1686.

PEndant les mois de Septembre & d'Octobre derniers, l arriva cinq Navires Portugais à Goa, sur lesquels on avoit fait mbarquer à Lisbone deux mille inq cens Soldats en vingt-deux Compagnies ; mais on dit qu'il en st mort six ou sept cens pendant e Voyage, & sept à huit cens lepuis leur arrivée, & qu'ainsi il n'en reste pas le quart en estat de orter les armes. C'est un malheur assez ordinaire aux Portugais. Le Raja Saumagi, contre equel ils sont en guerre, les laisse

à present assez en repos, & eu-
de leur costé ne font aucune entre-
prise contre luy. C'est le Fils du
fameux Raja Sivagi. Quoy que
ce Prince ne possede pas les gran-
des qualitez de son Pere, & que
ses forces ne soient pas comparas-
bles à celles du Grand Mogol
il ne laisse pas de se maintenir
& de faire des courses continuel-
les sur ses Terres. Le Mogol est
vieil, & il a plusieurs Enfans, qui
attendent qu'il soit mort pour s'em-
parer de l'Empire. Chacun fait
sa brigue la plus puissante qu'il
peut, & plusieurs Raias ou Prin-
ces Gentils se sont soulevez. Il

a quatre ou cinq ans que le Mogol a quitté Agra & Deli, Villes où il fait son ordinaire sejour. Il est campé depuis prés d'un an sur les frontieres des Royaumes de Visiapour & de Golconde, dans la croyance qu'il a que sa presence fera agir ses Generaux avec plus de vigueur qu'ils n'ont fait jusqu'à present. Il envoya il y a sept ou huit mois Sultan Tarache, son second Fils, avec dix-huit ou vingt mille hommes pour assieger la Ville de Visiapour, mais aprés y avoir perdu la plus grande partie de ses Troupes, tant par les maladies, que par la famine & par le fer,

il a esté obligé de lever le Siege. On dit que la disette a esté si grande dans le Camp des Assiegeans, que la livre de bois à brûler a valu jusqu'à un écu, & les vivres à proportion. Le Roy de Golconde craignant que si le Mogol s'emparoit de Visiapour, il ne luy prist envie d'en faire autant de ses Etats, luy declara la guerre il y a quatre ou cinq mois. Son Armée remporta d'abord quelque avantage, ce qui obligea le Mogol d'envoyer contre luy Sultan Azem, l'aisné de ses Fils, avec de nouvelles Troupes. On dit que quelques Officiers generaux de l'Armée des

Golconde, & les Troupes qu'ils commandoient, s'estant joints à l'Armée d'Azem, il prit la Ville de Bagnagar, Gapitale du Royaume de Golconde, & que le Roy avoit esté obligé de se retirer dans la Forteresse qui porte le mesme nom, & qui n'est qu'à une lieuë de Bagnagar. C'est une chose étonnante, que depuis deux mois que cette Nouvelle court, on ne peut sçavoir si elle est vraye en toutes ses circonstances, quoy que Surate ait grande communication avec Bagnagar; mais les chemins sont si bien fermez, que l'on n'en reçoit aucunes Lettres. On tient

que le Mogol entretient toutes ces Guerres par politique, & pour tenir toûjours ses Enfans, & les Grands de son Royaume en haleine, & les empescher de faire quelques complots contre luy. Il a d'autant plus sujet d'apprehender que cela ne luy arrive, qu'il leur en a donné l'exemple, en s'emparant de la Couronne au préjudice de son Pere, & de ses deux Freres aisnez.

Vous sçavez que dans le temps que le Tartare se rendit maistre de la Chine, il obligea ses nouveaux Sujets à se tenir toûjours la teste rasée. Comme c'est le plus grand

affront que l'on puisse faire à un Chinois, de luy couper les cheveux, quelques grands Seigneurs particuliers, sous pretexte de défendre la liberté que l'on opprimoit, se cantonnerent en divers endroits de ce vaste Empire. Celuy qui a donné le plus de peine au Tartare, s'appelloit Gosangoy. Celuy-cy s'estant formé un Royaume particulier dans trois Provinces meridionales de la Chine, luy a résisté pendant plus de trente ans. Coxinia, ce fameux Pirate, qui prit il y a quelques années l'Isle de Formosa sur les Hollandois, s'estoit aussi emparé de quelques Isles

& de quelques Ports de Mer de la Chine. Les Chinois qui suivoient le party de ces deux Seigneurs, portoient les cheveux longs, mais Gosangoy estant mort depuis quatre ou cinq ans, ses Enfans ne se sont pas trouvez en pouvoir de se conserver avec la mesme vigueur que leur Pere, & le Tartare s'est mis en possession de ces trois Provinces meridionales, comme il avoit fait auparavant de tout ce que Coxinia possedoit. On nous apprit mesme il il a déja un an, que cet Empereur avoit conquis l'Isle de Formosa par une puissante Armée

Navale qu'il y avoit envoyée, & par la trahison des Principaux Ministres d'un des Fils de Coxinia, qui estoit monté aprés la mort de son Pere, sur le Trône que ce grand Capitaine avoit eu tant de peine à élever. Ainsi on peut dire que les Chinois sont à present entierement subjuguez, & que le Tartare est le plus grand Seigneur qu'il y ait en Orient.

La Compagnie Angloise a icy neuf ou dix Navires à renvoyer en Europe, mais il luy est impossible d'en charger la moitié, parce qu'il ne luy en est venu que trois cette année, & fort peu de Capital.

Le Negoce de la Compagnie de Hollande roule toûjours à l'ordinaire. C'est un Corps si fort & si bien composé, que quelque maladie qui l'attaque, on n'y remarque jamais d'alteration. Aussi faut-il demeurer d'accord que la maniere avec laquelle les Hollandois sçavent ménager leurs forces, est admirable. Ils s'emparerent de Bantam il y a trois ou quatre ans, & en firent chasser les Nations d'Europe, ce qui a fait perdre à la Compagnie Angloise près de la moitié du profit qu'elle retiroit des Indes. Je vous manday par ma Lettre du mois

de Janvier 1685. qu'ayant trou-
vé la Forteresse de l'Isle de Qui-
chemiche, qui est dans le sein
Persique, & peu éloignée d'Or-
mus, fort mal pourveuë de Sol-
dats, & des choses necessaires
pour se deffendre, ils s'en estoient
rendus maistres. Le sujet qu'ils
prirent pour faire cette expedi-
tion, est qu'autrefois ils payoient
l'entrée des Marchandises qu'ils
apportoient en Perse, & de cel-
les qu'ils en tiroient. Ce droit
estoit de dix pour cent de l'entrée,
& de quinze pour cent de la sor-
tie. Le Negoce qu'ils faisoient
lors en Perse estant de plus de

cinquante mille Tomans chaqu
année, ce qui montoit à sept cen
cinquante mille écus, à prendr
le Toman à cinquante écus, i
firent il y a vingt-cinq ou trent
ans un Traité avec le Roy d
Perse, par lequel ce Prince l
exemptoit de tous droits d'entre
& de sortie, à condition que tou
les ans ils acheteroient de luy troo
cens charges de Soye, chaqu
charge pesant trente six Mans d
Perse, ou quatre cens trente-deu
livres, poids de France, à qua
rante-huit Tomans, ou sept ce
vingt écus la Charge, qui esto
à la verité un prix un peu pl

aut qu'elle ne valoit dans le Pays, mais l'exemption de droits u'ils avoient, & qui auroient ionté à une somme considerable cause du grand Commerce qu'ils iisoient, estoit cause qu'ils trouoient encore mieux leur compte prendre la Soye à ce prix là, i'à payer les droits d'entrée & sortie. Leur commerce ayant aucoup diminué depuis ce temps dans toutes les Indes, & parulierement dans la Perse, où n'en font plus que pour treize quatorze mille Tomans au lieu cinquante mille, l'obligation prendre une si grande quantité

de Soye leur est devenuë à chan
ge, outre que les Officiers du Ro
ne leur donnent que celle qu'ils
ne peuvent vendre aux autr
Marchands. Il faut encore re
marquer que depuis plusieurs an
nées la Soye est beaucoup dim
nuée de prix, de sorte que si l
Hollandois pouvoient l'achet
à leur volonté, ils l'auroient po
360. écus la charge, au lieu
420. qu'ils la payent, & ce
difference sur trois cens charg
monte à plus de cent mille éc
chaque année. Aprés avoir fa
plusieurs plaintes de l'injusti
que les Officiers du Roy de Per

eur faisoient, & demandé inu-
lement, que puisque le Negoce
stoit diminué, ainsi que le prix
e la Soye, on leur diminuast
ussi quelque chose de la quantité
u'ils en prenoient & du prix
u'ils en payoient, ils s'estoient
nparez de plusieurs Marchan-
ses appartenantes aux Arme-
ens & à d'autre Sujets de ce
rince, & avoient actuellement
uit ou dix Navires moüillez
us la Forteresse de Quichemi-
e, mais ils ont esté obligez de
rendre, aussi-bien que les
Marchandises dont ils s'estoient
isis, sans qu'ils ayent eu aucu-

ne satisfaction sur leurs demar
des. On en impute la faute à l
mauvaise conduite du Commar
dant de leur Escadre qui est moo
en ce temps-là.

Il est arrivé depuis que
que temps un differend d'u
ne nature assez extraordina
re. Quoy que l'Interessé eu
bon droit, il a mieux aim
payer que d'intenter un pr
cés, & vous en allez sçavo
les raisons. Un jeune Ma
quis, qui n'avoit pas enco
eu le temps de se ruiner, pa
ce qu'il ne joüissoit que o

revenu de ſon bien, & qu'il
ne trouvoit pas tout le credit
dont il auroit eu beſoin pour
ſoûtenir les exceſſives dépen-
ſes où il eſtoit naturellemenr
porté, devint éperdument
amoureux d'une jeune per-
ſonne, qui n'eſtoit Demoi-
ſelle que par le privilege
qu'ont aujourd'huy toutes
les Filles de porter ce nom.
Elle avoit fort peu de bien,
& n'ayant Pere ny Mere, elle
demeuroit chez une Tante,
dont la fortune eſtoit medio-
cre, ce qui pouvoit l'obliger
à fermer les yeux ſur beau-

coup de choſes, & à n'eſtre
pas fâchée que les viſites qu
ſa Niepce recevoit luy fuſ
ſent utiles. Le Marquis, dès
les premiers jours de ſa paſ
ſion, ſouhaita d'en donne
de ſolides marques par quell
que preſent de prix, & qu
ne luy coûtaſt guere. Ce n'eſt
pas qu'il euſt envie d'épar
gner, mais il n'avoit poin
d'argent, & ne ſçavoit o
en prendre. Il conſulta ſo
Valet de chambre, qui eſtoi
le confident de toutes ſes aff
faires de cœur, & bien ſou
vent ſon Rival ſecret. C'eſt

l'ordinaire, & les Maistres qui ſont magnifiques, ſont ſujets à faire des liberalitez, dont les Valets de chambre qui les procurent, ſçavent quelquefois partager le fruit. Celuy-cy dit au Marquis qu'il ſçavoit des Colliers de Perles, façon de fines, auſquels les Orfévres étoient trompez tous les jours, & que pour trois Loüis tout au plus il luy en feroit avoir un, qui ſeroit eſtimé deux mille francs de tous ceux qui le verroient; qu'on avoit beau moüiller ces Colliers, & les grater

avec un couteau, qu'ils demeuroient toûjours dans le mesme estat; que l'eau en estoit tres-belle, semblable à celle des Perles fines, changeante, & faisant la gorge de Pigeon; que la sueur n'attachoit point ces Perles au cou; qu'elles n'y tenoient point mesme en les moüillant, & qu'il s'en falloit fort peu qu'elles ne pesassent autant que les fines; que s'il vouloit en estre persuadé, il le meneroit à la ruë du petit Lyon, proche celle de Saint Denis, chez un Marchand

appellé Breton, & Jaquin ſon Aſſocié, & que ces Marchands qui vendoient ces Perles en gros & en détail, donnoient un Billet de garantie, par lequel ils aſſeuroient qu'on les portoit ſans qu'elles changeaſſent. Le Marquis luy répondit qu'il avoit veu de ces ſortes de Colliers, mais que la verité ſe découvrant aiſément, on ne les pouvoit donner que pour tromper le public de concert avec celles qui les recevoient, & qu'ainſi ce n'eſtoit pas le moyen de ga

gner un cœur que le man-
que de fortune pouvoit ren-
dre interessé. Le Valet de
chambre, qui ne manquoit
ny d'adresse, ny d'esprit, dit
à son Maistre qu'il ne se mist
en peine de rien, & qu'il
donnast le Collier ; qu'avant
qu'il fust reconnu pour faux,
il pourroit avoir le temps de
gagner le cœur de sa Maî-
tresse, qui auroit ensuite de
la peine à le reprendre, &
qu'en tout cas il se reposast
sur luy ; qu'il produiroit un
Vendeur qui le tireroit d'af-
faire, en avoüant qu'au lieu

d'un Collier de Perles fines qu'il auroit montré d'abord, il luy en auroit livré un faux, dont manque d'argent il luy feroit un Billet de deux cens Loüis payable en deux ans, & que ce Billet remis entre les mains de la Demoiselle, luy tiendroit lieu de Present, en attendant qu'il fust en estat de le retirer par un Present effectif. Le Marquis consentit au stratageme. Aprés tout, ce n'estoit qu'une Bourgeoise qu'il vouloit tromper, & quand la chose auroit esté sceuë, elle ne

pouvoit luy faire grand tort
Il acheta le Collier, l'alla
porter à la Belle, & en re-
ceut des remerciemens tres
gracieux. On luy marqua
tant de joye de sa visite
qu'on l'arresta jusqu'au soir.
Aussi tost qu'il fut sorty, la
Demoiselle montra le Pre-
sent. La Tante aprés luy ay-
voir donné quelques leçons
de Sagesse, la felicita sur la
liberalité du jeune Marquis.
Elle trouva le Collier tres
beau, & le jugea fin. Une
de ses Amies qui la vint voir
le lendemain au matin, se

qui ne s'y connoiſſoit pas mieux que la Tante, fut du meſme ſentiment. Cependant afin d'en ſçavoir le prix au juſte, elle l'engagea à l'accompagner chez un Orfévre de ſa connoiſſance, qui luy en diroit la verité. La Demoiſelle le mit à ſon cou, & ſe rendit chez l'Orfévre. C'eſtoit un homme fort accommodé, & que le grand étalage de richeſſes qu'on voyoit dans ſa Boutique, faiſoit croire experimenté dans ſon Meſtier, mais heureuſement pour nô-

tre Marquis c'estoit un des
plus ignorans de cette Pro-
fession. Les grands biens de
son Pere l'avoient empescho
de travailler à se rendre ha-
bile, & il s'estoit occupé à
se divertir, comme fon
presque tous ceux qui sonn
asseurez de se voir riches
Le Pere estant mort, il avoi
pris possession & de ses écu
& de son argenterie, & l
bien d'un homme, quel quo
soit l'Art dont il se mesle
le rendant toûjours habile
quand mesme il sçauroit for
peu de chose, on venoi
che

chez luy de toutes parts. L'Amie de la Belle à qui il vouloit assez de bien, s'en estant d'abord attiré quelque douceur, luy demanda en riant s'il l'aimoit assez pour luy vouloir donner un Collier pareil à celuy de son Amie. Il le regarda, & estant prié de dire ce qu'il croyoit qu'il valust, aprés l'avoir regardé au cou de la Belle avec plus d'attention, il dit que si on l'avoit eu pour deux mille frans, on n'avoit pas fait un méchant marché. Cela fut entendu d'un hom-

me qui entroit dans la Bou
tique de l'Orfévre, & qu
voyant quelquefois la De
moiſelle fit le connoiſſeur ſu
le raport de l'Orfévre, & l'aſ
ſeura qu'elle avoit un bea
Collier. C'eſtoit un de ce
honneſtes Uſuriers ou Prê
teurs ſur gages, qui croyen
faire grace aux gens quan
ils veulent bien ſe contente
de prendre chaque mo
deux ſols par écu. Il veno
ſçavoir de quelle valeu
pouvoit eſtre un Diaman
ſur lequel il avoit preſt
cinquante Piſtoles. Apro

que l'Orfévre eut répondu
à ce qu'il luy demandoit se-
on l'étenduë de son igno-
rance, il sortit avec la Bel-
le qui ayant la demangeai-
on des jeunes personnes,
qui veulent paroistre ma-
nifiques en habits, l'avoit
rié de luy prester de l'ar-
ent, mais les gages qu'elle
y avoit offerts ne s'estant
as trouvez suffisans pour a-
oir la somme qu'elle vou-
oit emprunter, l'affaire n'a-
oit pas esté concluë. Elle
y en fit reproche, & l'Ü-
rier luy repartit franche-

ment qu'il ne prestoit qu
sur de la Vaisselle d'argent
ou sur des Bijoux, & que
elle vouloit luy laisser so
fil de Perles, il luy donne
roit jusqu'à mille francs
mais que si elle estoit dan
ce dessein, il falloit qu'ell
vinst chez luy sur l'heure
parce qu'il partoit ce mesm
jour pour un Voyage d'u
mois. La Belle vit bien qu
dans la crainte qu'on m
changeast le Collier, il n
vouloit point le perdre d
veuë. L'argent offert la ten
ta. Ce qui la fit balancer,

fut la crainte de chagriner le Marquis si elle estoit quelque temps sans se parer du Present qu'il luy avoit fait de si bonne grace. Comme elle avoit de l'esprit elle eut bien-tost imaginé une excuse, & les habits à la mode touchant plus son cœur que toute autre chose, elle se rendit avec son Amie chez l'Usurier, qui luy fit cacheter son Collier par les deux bouts. On le mit dans une Boëte qu'elle cachera encore de son cachet, & ayant receu les mille francs, elle

s'en alla fort ſatisfaite, d'a
voir dequoy donner dan
l'étoffe. Son impatience m
luy permit pas de differe
plus long-temps. Elle en all
choiſir des plus belles, &
ſuivant l'uſage d'aujour
d'huy, elle parut quelque
jours aprés dans une magn
ficence qui paſſoit tout c
que celles de ſa condition
ſe peuvent permettre. L
Marquis fut écouté aſſe
favorablement, & la Bell
voulant s'excuſer auprés d
luy, le pria de ne la pas con
damner, ſi elle attendoit un

peu de temps à porter le fil de Perles. Elle feignit qu'elle n'avoit osé parler de ce Present à sa Tante, parce qu'estant trop considerable elle n'auroit pas manqué à la gronder de l'avoir receu ; qu'elle prendroit son temps pour cela, & qu'il falloit la trouver de bonne humeur pour luy avoüer la chose. Le Marquis qui ne souhaitoit rien tant que de l'empescher de montrer les Perles, la pria de ne se point attirer d'affaire, & vit sans aucun chagrin qu'elle ne parlast

de ſon Preſent à perſonne. Il redoubla ſes empreſſemens, & le plaiſir qu'elle ſe faiſoit de les recevoir, l'en recompenſoit d'une maniere à luy faire avoir quelque remords de la tromperie qu'il luy avoit faite. Cependant par le ſecours de l'argent qu'elle avoit tiré de l'Uſurier, elle ſe mit dans une grande parure, & comme l'ajuſtement donne toûjours un nouvel éclat à la plus belle perſonne, ſes charmes furent plus vifs, & en peu de temps on vit aug-

menter le nombre de ſes conqueſtes. Le Marquis ne put ſouffrir de Rivaux ſans luy en montrer beaucoup de chagrin. Sa jalouſie ne ſervit qu'à reculer ſes affaires. La Belle enteſtée de ſon merite, ne put ſe reſoudre à ſe priver des douceurs qu'on luy venoit débiter de toutes parts, & le Marquis à qui elle refuſa le ſacrifice qu'il luy demandoit, prit le party de ſe retirer. Elle fit valoir à ſes Amans la perte qu'ils luy cauſoient, & rien ne couſtant quand on a le

cœur touché, chacun cher-
cha à l'envy à signaler son
amour par ses liberalitez...
Ainsi les Presens luy ve-
nant en abondance, elle
se vit bien-tost en estat de
retirer son collier. Celuy
qui l'avoit en gage, & qu'el-
le envoya querir pour luy
rendre son argent, voulut
bien aller chez elle, contre
l'ordinaire des Presteurs,
chez qui on va toûjours ter-
miner ces sortes d'affaires...
Il la connoissoit depuis long-
temps, & il en avoit déja
usé de la mesme sorte en

d'autres occaſions. Elle prit
a boëte où le collier eſtoit
enfermé, & en rompit le ca-
chet, qu'elle reconnut pour
eſtre le même qu'elle y avoit
mis. Il demeuroit d'ailleurs
fort bien imprimé ſur les
leux bouts du ruban. Ils ar-
eſterent enſemble le com-
pte de l'intereſt qu'il falloit
oindre à la ſomme principa-
e, & la Belle ouvroit ſa bour-
e pour payer le tout en
Loüis d'or, lors qu'il entra
n Orfévre qui luy rappor-
oit une Bague qu'il avoit
emiſe en œuvre. Elle la fit

voir à l'Usurier, & demand
en mesme temps à l'Orfévr
s'il trouvoit son collier beau
Il répondit aprés l'avoir re
gardé de prés, que les Ou
vriers de ces belles Perle
avoient un secret qui n'ac
commoderoit pas les Joüaill
liers, & qu'il croyoit que c
collier, tout faux qu'il estoit
valoit du moins trois Loüis
La Demoiselle surprise, soû
tint que le collier estoit fin
& en donna pour garant l
Prestteur mesme, devant qu
l'Orfévre, chez qui il l'avoi
trouvée, l'avoit estimé deu

cens Loüis. Le Presteur ne pût en disconvenir. Il avoüa qu'elle ne pouvoit avoir changé le collier, puis qu'elle l'avoit tiré de son cou pour le luy remettre entre les mains, sans qu'il l'eust quittée un seul moment, mais il dit en mesme temps qu'elle ne pouvoit desavoüer que celuy qu'il raportoit, ne fust le collier qu'elle avoit mis elle-mesme dans la boëte, puis qu'elle avoit reconnu le cachet en le rompant, & que ce cachet estoit encore tout entier sur le ruban. Elle

répondit qu'il estoit absolu-
ment impossible qu'un coc
lier fin fust devenu faux dan
la boëte, mais qu'on pouvoe
avoir fait faire un cachet pa
reil au sien, & rompu la cir
pour changer le collier. Il
contesterent long-temps, &
chacún soûtint sa cause ave
beaucoup de chaleur. L'Or
févre qui estoit present, n'eu
point de party à prendre. Il
dit seulement qu'il avoit est
obligé de répondre sur la de
mande qu'on luy avoit faite
& qu'il n'avoit rien dit qu
de veritable. A prés une gran

de & longue dispute, on tomba d'accord que l'on iroit chez l'Orfévre qui avoit crû fin le collier qu'on trouvoit faux, & qu'on resoudroit ce que l'on auroit à faire, aprés qu'il auroit parlé. On ne perdit point de temps. Le Presteur y accompagna la Belle, mais on l'alla chercher inutilement. Il estoit de la Religion P. R. & avoit trouvé moyen de s'échaper du Royaume. Ainsi on perdit toute esperance d'avoir aucun éclaircissement de ce costé-là. On por-

ta le collier chez d'autres Orfévres, & il y en eut qui ne voulurent point décider s'il estoit faux qu'aprés qu'ils l'eurent pesé, mais enfin ayant esté reconnu pour tel, cet article ne fut plus à contester. Le Presteur dit alors à la Demoiselle qu'il falloit qu'elle nommast celuy qui luy avoit vendu ce Collier, & que c'estoit le moyen de tirer quelques lumieres qui leur pourroient estre utiles. Elle répondit qu'un de ses Amis luy avoit fait ce Present, & le Prest

teur repliqua que la chose n'en pouvoit aller que mieux, puis que celuy qui luy avoit donné le Collier, n'ayant point d'argent à rendre, quãd il seroit faux, ne se feroit pas de peine de dire la verité, au lieu qu'un Orfévre refuseroit toûjours de la dire, moins encore parce qu'on l'obligeroit à restituer l'argent, que par l'affront que luy feroit recevoir une tromperie si criminelle. Le Marquis qu'elle nomma, n'estoit pas moins difficile à trouver que l'Orfévre Protestant. On sça-

voit qu'il avoit quitté Paris,
& qu'il avoit pris employ
dans l'Armée des Venitiens.
Le bruit couroit mesme qu'il
avoit esté tué ; & quand la
Nouvelle auroit esté fausse
la Belle dit qu'elle n'estoit
pas d'humeur à attendre le
payement de son Collier jus-
qu'à son retour, & qu'on ne
se persuaderoit pas dans le
monde qu'un habile Pres-
teur sur gages eust donné
une somme considerable sur
un Collier faux; que ces
Messieurs-là estoient demy
Joüailliers, à cause de la

uantité de Pierreries qu'on
ur mettoit tous les jours
ntre les mains, & qu'enfin
lle vouloit le Collier fin
u'elle luy avoit donné, ou
valeur du Collier. Ils s'é-
hauferent beaucoup, & se
eparerent sans rien conclur-
e. La belle estoit asseurée de
e pas tout perdre, puis qu'-
lle devoit mille francs à
Usurier, & les interests de
ette somme, qui montoient
ort haut. L'affaire ayant
ommencé à estre sceuë
ans le monde, le Presteur
raignit d'estre trop connu

pour ce qu'il estoit. Un trop grand éclat pouvoit porter préjudice aux autres affaires qu'il avoit de cette mesme nature, & voyant que la Demoiselle estoit resoluë à le poursuivre, il prit le party de s'accommoder. Ce n'est pas qu'il ne trouvast l'affaire assez bonne pour pouvoir risquer à la défendre, mais la qualité de Presteur sur gages estant toûjours odieuse, il apprehenda de n'estre pas traité favorablement s'il paroissoit en Justice. Il fit parler à la Demoiselle par des

perſonnesqu'elle voyoit fort ſouvent. Elle s'obſtina longtemps à vouloir la ſomme entiere à laquelle le Collier avoit eſté priſé devant luy, mais le Marquis l'ayant pû tromper, & luy en donner un faux, ce qui eſtoit vraysemblable par la circonſtance de ſon cachet demeuré entier, elle jugea enfin à propos de ſe contenter d'un Bijou de cent écus que le Preſteur luy donna, outre la ſomme qu'elle avoit déja receuë.

Les Nouvelles que j'ay à

vous apprendre de Mr le Duc de Mortemar, ſont une continuation de ce que le Roy fait d'avantageux pour la Religion, pour ſes Sujets, & meſme pour les Etrangers. Elles ſont tirées d'une Lettre écrite du Cap Bon le 7. de ce mois, à bord du Vaiſſeau du Roy, *le Magnifique*, que monte ce Duc. Il arriva le 28. de Juillet à Tripoly, où une Tartane qui luy apportoit des ordres pour le Voyage de Cadis, arriva auſſi le même jour. Cela obligea Mr le Duc de Mortemar à preſſer

de Roche-chouard.

Negociation qu'il avoit à
aire avec le Dey de Tripo-
. Il luy écrivit, & luy fit
arler en des termes si pres-
ns, que le Divan s'estant
ssemblé dés le jour mesme,
esolut de luy accorder tout
e qu'il luy demandoit, à
reserve de l'entier paye-
nent des soixante mille é-
us qu'ils doivent de reste,
e ce qu'ils ont promis de
ayer par le Traité de Paix
ui fut fait l'année der-
iere, à quoy ils ne sont
as encore en estat de satis-
aire, tant à cause de la

mauvaiſe recolte, que par les Guerres qu'ils ont euës entre eux, & qui n'avoient esté terminées que peu de jours avant l'arrivée de M. de Mortemar, par la mort du Bey, que les Maures avoient voulu rendre Souverain de ce Pays-là. Cependant ils ont fait tous leurs efforts pour charger de bleds un Vaiſſeau du Roy qui estoit dans leur Port depuis ſiximſemaines, & la preſence de l'Eſcadre des François, ſoûtenuë des bons ordres de celuy qui en eſt le General, leur

a fait faire en quatre jours, ce qu'ils n'auroient pas fait en deux mois. Ils ont promis d'en charger deux l'année prochaine, jusqu'à l'entier payement de ce qu'ils doivent ; & comme Mr le Duc de Mortemar leur demandoit vingt Esclaves Etrangers, à la place des sept François, qu'ils ont vendus aprés la Paix en divers endroits du Levant, d'où il leur a esté impossible de les retirer, ils ont envoyé d'abord les vingt Etrangers, avec quatre jeunes Mousses de

Provence qu'ils avoient faits renier par force. C'est ce qui n'avoit jamais esté accordé par aucun Traité fait avec ceux de leur Loy. Mais ce n'est pas seulement en cela qu'ils ont marqué combien ils veulent estre soûmis aux volontez du Roy, & jusqu'où va la consideration qu'ils ont pour le General de ses Galeres; ils ont encore donné dix Esclaves étrangers à outre les vingt qu'il leur avoit demandez, & l'ont fait supplier de vouloir bien estre leur Protecteur auprés de Sa Majesté, & de ses Ministres.

Mr le Duc de Mortemar trouva à ſon arrivée devant Tripoli cinq Vaiſſeaux de Guerre & trois Flûtes Venitiennes, commandées par un Noble Venitien. Ces Vaiſſeaux eſtoient venus débarquer la Garniſon, & les Habitans de Navarin & de Modon, ces deux Places s'eſtant renduës à compoſition au Generaliſſime Moroſini. Ce Noble avoit retenu quelques Femmes, ſous pretexte qu'elles vouloient ſe faire Chreſtiennes, & le Dey de Tripoli qui avoit receu les

plaintes de leurs Maris & dol
leurs Parens, avoit retenu
par represailles une Chalou-
pe, avec tout l'Equipage du
Vaisseau du Commandant
qui vint d'abord implorer la
protection de Mr de Morte-
mar. Le Dey de son costé
luy fit demander la mesme
grace, de sorte qu'il fut l'Ar-
bitre de ce differend. Il fit
rendre les Femmes aux Turcs
& les Matelots & la Cha-
loupe aux Venitiens, qui
partirent le lendemain, aprés
luy avoir rendu de grands
honneurs. Le jour préce-

dent il avoit envoyé vers ce Commandant, pour luy faire entendre avec beaucoup d'honnesteté, que la consideration qu'il avoit pour la Republique, & pour luy en particulier, & les raisons de la conjoncture presente l'empeschoient de faire visiter les Vaisseaux, pour prendre les Matelots François qui s'y trouveroient, mais qu'il le prioit d'en faire faire luy-mesme une exacte recherche. Elle fut faite ponctuellement, & le lendemain le Commandant des Vaisseaux

Venitiens luy envoya deux François, dont l'un estoit employé à son Canot.

L'Escadre commandée par Mr le Duc de Mortemar estant partie pour Cadis, les Vents de Nordouest l'obligerent de courir bord sur bord pendant trois jours sur le Cap Bon; & elle fut jointe le 10. de ce mois devant Porto-Farine par le Vaisseau appellé *le Cheval Marin*, que ce Duc avoit envoyé par avance à Tunis, afin de n'y pas moüiller. Il en apporta des Lettres, qui lui

apprirent que les ſiennes y
avoient produit le meſme
effet, que ſa preſence euſt
pû faire auprés des nouvel-
les Puiſſances de ce Royau-
me, qui témoignent vou-
loir faire toutes choſes pour
l'avantage du commerce de
la Nation. Ceux de Tunis
avoient envoyé le Sr Garin-
le au Cap Negre pour s'y
établir, & ils ont remis ſur
ſon Vaiſſeau tout le reſte des
eſclaves qu'ils avoient à ren-
dre, & qui avoient eſté pris
ſous le Pavillon de France.
Le Conſul ajoûte qu'ils ont

donné des ordres pour char-
ger d'huile la Fluſte du Roy
qui eſt à Sources, & qu'ils
luy ont fait des proteſtations
de vouloir toute leur vie,
aux dépens meſme de leurs
propres intereſts, entretenir
une bonne & conſtante Paix
avec l'Empereur de France.
Mr le Duc de Mortemar a
mis en route pour les Four-
mentieres, & doit conduire
les Galliotes juſque ſur le Cap
Tollare, où il ſe ſeparera
pour repaſſer le Détroit, à
moins qu'il ne trouve des
contre-ordres en chemin.

Je vous envoye la copie des Conventions qui ont esté faites avant son depart de Tripoli.

CONVENTIONS PASSE'ES entre Loüis de Rochechoüard, Duc de Mortemar, Pair de France, Prince de Tonnay-Charante, General des Galeres, & commandant les Vaisseaux du Tres-puissant, Tres-excellent, & Tres-invincible Prince Loüys XIV. par la grace de Dieu, Empereur de France, & Roy de Navarre; & les tres-illustres Bacha, Dey, Bey, Divan, & Milice de la Ville & Royaume de Tripoli.

LE dernier Traité fait par Mr le Maréchal d'Estrées, sera observé de part & d'autre

dans toute son étenduë, & comme par ledit Traité, lesdits Dey, Bey, Divan, & Milice s'estoient engagez à payer en Marchandises, dans six mois du jour de la signature dudit Traité, les soixante mille Piastres restantes des cinq cens mille livres, & ayant paru au Duc de Mortemar que la méchante recolte de cette année les avoit empeschez d'y satisfaire, & que d'ailleurs la pauvreté & misere dudit Royaume de Tripoli les avoit mis hors d'estat de tenir leur parole, Nous avons bien voulu leur accorder un delay jusqu'à la recolte de

l'année prochaine pour achever l'entier payement, à condition toutefois qu'il sera verifié par le Consul, qu'ils seront dans l'impossibilité d'y satisfaire plûtost, soit en argent, soit en marchandises, & que cependant le charrement de la Fuste commandée

par d'Arquin, qui se fait presenrement, sera achevé dans dix jours d'aujourd'huy, du meilleur bled du Pays, & qu'ils chargeront aussi de la mesme qualité de bled un autre Navire qui pourra venir de France avant la fin de l'année.

Ayant esté verifié que leurs

Vaisseaux Corsaires avoient vendu sept Esclaves François, nous avons voulu nous contenter de prendre en leur place vingt Esclaves Chrestiens de toutes Nations, à nostre choix; sçavoir un Maltois, nommé Jacques de Han, & deux Canarins Siciliens, qui sont à la Mer, & que ledit Bey, & Divan remettront au Consul à l'arrivée de leurs Vaisseaux, & dix-sept que nous avons fait embarquer.

Les trois François qui restent à Derne, qu'on a envoyé chercher, seront remis incessamment entre les mains dudit Consul.

Cinq François Esclaves s'es-
tant faits Mahometans, sans a-
voir declaré devant le Consul
François qu'ils vouloient renier
leur Foy, comme il se doit prati-
quer par l'Article XXIII. du
dernier Traité, nous avons obli-
gé ledit Dey, Bey & Divan
d'en envoyer trois chez le Con-
sul, qui se sont trouvez en cette
Ville, pour declarer en toute li-
berté la Religion dont ils faisoient
profession; & ayant dit qu'ils vou-
loient estre Chrestiens, nous les
avons embarquez pour les passer
en France; & à l'égard des deux
autres, lesdits Bey & Divan les

envoyeront chercher incessamment pour estre aussi remis entre les mains du Consul. Nous avons pareillement pris un Esclave François qui s'est encore trouvé en cette Ville.

Fait & publié en la Maison du Roy à Tripoly, le Divan assemblé où estoient les tres-Illustres & magnifiques Seigneurs Kal. Bacha, Agia Abdalla Dey, Morat Bey, le Mufti, le Cadi, les gens de Loy & de Justice, & de toute la victorieuse Milice & en presence des Srs de Raymond Capitaine & Major de la Marine, le Maire Consul, &

Beuf, Secretaire de M. le Duc le Mortemar, le premier Aoust 686.

Les Etrangers qu'on a retiez au lieu des sept François qui ont esté vendus au Levant, publieront sans cesse les bontez de nostre Auguste Monarque. En voicy les Noms.

Jean Valelle, Michel de Floris, & Benedict Marque, de Majorque.

Jean Plantin, Laurent Bray, & François de Bourbelaux, de Venise.

Paul Moucalet, & Antoine Dandiot, de Messine.

Pierre Aureque, de Palerme.

Christophe Alaura Miotty, Nicolas Neque, Christophe Courdis, & Nicolas Setratis, de Zante.

Alexandre Antipas, de Cefalonie.

Honoré Cournelle, & Jean Podestat, de Malte.

George Alexandre, d'Antioche.

Angelo Brando, & Philippe Terronnaux, de la Bastide en Corse.

Philippe Janis, de Corſe.

Loüis Pouleſdemon, de Angelo en Poüille.

Jean-François Antoine de aillery.

Alphonſe Aurivalle, de Malgue en Eſpagne.

Conſtantin-André, Rouſotte.

Pierre Chanfy, de Liourne.

Nicolas Jannot Genois de Reme

Ces vingt-ſept Eſclaes que l'on a rendus, ins au Maltois, & aux eux Capucins de Palerme.

Aouſt 1686.

qu'on doit rendre, font Il
nombre dont je vous ay par
lé au commencement de cé
Article. Les quatre Mouſſe
que l'on a encore rendus a
& qu'on avoit fait renie
par force, ſont Jean l'Etoil
de Lyon, Gaſpard-Jacquie
de Marſeille Fils de Jean
âgé de 18. ans; Charles La
gier auſſi de Marſeille, Fil
de Jacques, âgé de 14. ans
& Philippe Simon de Caſſis
Fils d'Antoine, âgé de 16
ans.

Le 22. du mois paſſé, M
le Preſident de Chaſtillon

& Mr de Clusel, Commis-
saire General, Directeurs de
l'Hospital & Manufactures
de Perigueux, firent élever
un Busste du Roy, dans cette
Manufacture avec beau-
coup de ceremonies. Ce
Busste a esté fait par un Frere
Jesuite, & passe pour un
Chef-d'œuvre. Les Maire
& Consuls avec leurs livrées,
aussi bien que les Admini-
strateurs de l'Hospital & Ma-
nufactures, s'estant ren lus
à l'Eglise des Jesuites, on y
chanta une Messe solemnel-
le pour Sa Majesté. Toutes

les Compagnies des Bourgeois estoient sous les Armes dans la Court, & au devant du College jusque dans leurs Jardins, au nombre de douze cens hommes. On porta le Buste à l'Hostel de Ville sur un Char de Triomphe, remply d'Ornemens, & attelé de tres-beaux Chevaux. On le laissa devant cét Hôtel pendant quatre heures, & l'on y fit une Garde reguliere. Le Panegyrique du Roy fut prononcée avec beaucoup d'éloquence par un Pere Jesuite, & le Canon

annonça les Feux de Joye qui terminerent la Feste.

Ces jours passez on repre-ienta dans la Court du Col-ege de la Marche, une Tra-edie intirulée, *Le Triomphe e la Religion*, qui preceda a distribution des Prix. Le uccez en fut fort grand. Comme cette Piece estoit hoitié Latine, & moitié rançoise, tout le monde ut dequoy se satisfaire. Il y ut pour Intermede un Bal-et qui avoit rapport à la Tra-edie, & où le Comique & Serieux estoient joints a-

vec grand art. Beaucoup de
Personnes distinguées par
leur naissance & par leur
rang, joüirent de ce Specta-
cle, & l'ordre que l'on vit
regner par tout, & qui se
trouve si rarement dans ces
Assemblées nombreuses, fit
voir que le Chef de ce Col-
lege est homme de teste &
d'experience. C'est Mr le
Fourt, auquel M. l'Archevesq
que de Paris a donné depuis
peu cette Principalité. S'il a
fait paroistre sa capacité pu-
bliquement en Sorbonne
lors qu'il a esté auprés des

Enfans d'Honneur de Monſeigneur le Dauphin, il a montré qu'il ne poſſedoit pas moins la ſçience du monde que celle de l'Ecole. Les ſeruices qu'il a rendus a Mr l'Abbé de Lyonne, auprés duquel il eſtoit quand il quitta la France pour accompagner Mr l'Eveſque d'Heliopolis dans ſes Miſſions, luy ont déja procuré des Benefices conſiderables, & il aura toûjours cette gloire qu'on ne fera jamais rien pour luy qui ſoit au deſſous de ce qu'il merite.

J'ay encore à vous parler de quelques Morts. Celle de la Dame Marie Sublet arriva dés la fin de l'autre mois Elle estoit Femme de Messire Julien le Bret, Seigneur de Flacourt, & Mere de Messire Pierre Cardin le Brest, receu Maistre des Requestes en 1676. aprés avoir esté Conseiller au grand Conseil, & presentement Intendant de Justice en Dauphiné. Les Ouvrages que nous ay laissez Messire Cardin le Bret Avocat General au Parle-ment, témoignent sa haute

haute capacité, & feront toû-
jours conferver la mémoire
de fon nom par les Gens de
Lettres. Quant à celuy de Su-
blet, il n'y a perfonne à qui
le merite de feu Mr Sublet
de Noyers, Baron de Dangu,
Secretaire d'Eftat, & Surin-
tendant des Baftimens de Sa
Majefté, ne l'ait fait con-
noiftre. La parfaite intelli-
gence qu'il avoit des Scien-
ces & des Arts, l'at rendu
tres-renommé.

Dame Loüife Targer mou-
rut dix ou douze jours aprés.
Elle eftoit Veuve de Meffire

Charles le Noir ; Presiden
en la Cour des Aydes c
Paris , & Fille de feu M
Targer Secretaire du Roy
qui avoit deux autres Fille
dont l'une a esté mariée à fe
Mr Bazin de Bezons Con
seiller d'Estat , & l'autre
Mr Doujat, Conseiller de l
grand'Chambre. Le Fils ai
né de Madame la Presiden
le Noir, est Mr le Noir Con
seiller au Parlement de Met
qui a épousé la Fille de M
Cherey , Maistre des Com
tes. Feu Mr le President
Noir avoit deux Freres. L'u

ſt mort Conſeiller en la Cour des Aydes, & l'autre ſt Mr le Noir de Verneüil, Gentilhomme ordinaire de Monſieur le Prince. Il eſtoit d'une Famille qui depuis plus de ſix-vingt ans a donné plu-ſieurs Avocats au Parle-ment, recommandables par leur vertu. L'Aiſné de cette famille, eſtoit M. le Noir, Doyen des Avocats du Par-lement, decedé l'année der-niere.

Meſſire Martin de Ber-rond, Conſeiller en la Grand' Chambre, mourut le

16. de ce mois. Il y a eu plu
ſieurs Conſeillers de ſoc
nom au Parlement de Paris
& dans les autres Compa
gnies. On ſçait l'Alliano
qu'il avoit avec la Famill
de Dreux, qui a auſſi donn
pluſieurs perſonnes conſ
derables, à l'Egliſe, à l'Epé
& à la Robe. Il avoit eſ
receu Conſeiller au Parl
ment le 29. Novembre 164
Meſſire Jean-François
Coq, Seigneur de Goupili
res, receu le 29. May 165
Conſeiller en la premie
Chambre des Enqueſtes, o

monté à la grand' Chambre par la mort de Mr de Bernond.

Mr Mainbourg, si fameux par ses Histoires, mourut dans le mesme temps à l'Abbaye de S. Victor, où il s'étoit retiré. Il fut surpris tout coup d'une maniere d'étourdissement qui luy osta l'usage de la parole. On le porta sur un lit, & il expira avant qu'on eut achevé de luy donner l'Extreme-Onction. Ses Ouvrages sont,

L'Arianisme.

Les Iconoclastes.

Les Croisades.

Le Schisme des Grecs.

Le grand Schisme d'Occident.

La Décadence de l'Empire.

Traité de l'Etablissement de l'Eglise de Rome.

Le Luteranisme.

Le Calvinisme.

L'Histoire de la Ligue.

L'Histoire du Pontificat de Saint Gregoire.

Le Sr Barbin qui a imprimé cette derniere Histoire, débitera dans fort peu de temps celle du Pontificat

de Saint Leon, qu'on ache-
ve d'imprimer.

Dimanche dernier 25. de ce mois, Mrs de l'Academie Françoise celebrerent à leur ordinaire la Feste de S. Loüis, dans la Chapelle du Louvre. Ils se trouverent en fort grand nombre à cette Ceremonie, à laquelle Mr l'Archevesque de Paris, qui est de leur Corps, assista avec les marques de sa Dignité, c'est à dire, en Camail & en Rochet, & avec la Croix. Le reste de l'Assemblée estoit composé de quantité de per-

ſonnes conſiderables par leur merite & par leur naiſſance.

Irland. Mr l'Abbé de la Vau, preſentement Directeur de la Compagnie, celebra la Meſſe, pendant laquelle il y eut une excellente Muſique, de la compoſition de Mr Oudot. Le Panegyrique du Saint fut prononcé par Mr l'Abbé Robert, Grand Penitencier de l'Egliſe de Paris. Il prit ces paroles pour ſon texte, *Per me Reges regnant*, & fit voir que bien loin que les Vertus Royales fuſſent incompatibles avec celles d'un verita-

ole Chreſtien, comme Ter-
tullien l'avoit creu, S Loüis
n'avoit eſté veritablement
Chreſtien, que parce qu'il
avoit eſté humble ; qu'il n'a-
voit porté la magnificence
dans un haut degré, que
parce qu'il l'avoit accompa-
gnée d'actions de penitence,
& qu'il n'avoit poſſedé la
vraye prudence de la politi-
que, que parce qu'il poſſe-
doit la pureté de la Foy. Ce
fut le partage de ſon Diſ-
cours, dans lequel il fit pa-
roiſtre autant d'éloquence
que de netteté. Il dit qu'il

ne faisoit point l'application des vertus de S. Loüis à celles de Sa Majesté, parce qu'il croyoit que ses Auditeurs l'avoient prévenu, & il s'attacha particulierement à la conformité qu'on trouvoit entre nostre grand Monarque & ce Saint Roy touchant l'Heresie. Il rapporta ce qui estoit arrivé à S. Loüis, qui assistant un jour à une Ceremonie de Baptesme qu'on faisoit à Saint Denis, & un Ambassadeur du Roy de Tunis qui s'y trouva, luy ayant dit qu'il croyoit qu'on feroit

bien-toſt la meſme Ceremo-
nie en ſon Pays, avoit ré-
pondu qu'il ſouhaiteroit de
tout ſon cœur paſſer dans les
fers tout le reſte de ſa vie, &
avoir la conſolation de voir
le Roy ſon Maiſtre, & tout le
Peuple de Tunis Chreſtien.
Mr l'Abbé Robert fit voir la
conformité qu'avoit en cela
Loüis le Grand avec Saint
Loüys, puis qu'on luy avoit
entendu dire qu'il donne-
oit volontiers un bras pour
voir la joye de bannir en-
ierement l'Hereſie de ſon
Royaume. Il ajoûta que

Dieu avoit beny ses desseins par un succés qui paroissoit incroyable, & que s'il y avoit des Calvinistes qui ne se fussent pas convertis d'abord de bonne foy, la plusspart estoient revenus à eux, & avoient connu que Dieu, leur avoit veritablemeut envoyé un Ange pour les delivrer. Il tira ces paroles de ce qu'avoit dit S. Pierre lors qu'il estoit sorty de prison, sans pouvoir d'abord comprendre quelle estoit la main qui avoit rompu ses fers. Toute l'Assemblée fut char-

mée de ce Diſcours, & il ſe-
roit difficile de donner plus
de loüanges que l'on en don-
na de toutes parts à Mr l'Ab-
bé Robert. Il eſt Frere de Mr
Robert, Procureur du Roy
au Chaſtelet, & de Mr Ro-
bert, qui fait tous les jours
éclater ſon éloquence au
Barreau. Aprés la Ceremo-
nie, Mr le Maréchal Duc de
Vivone, qui a un Apparte-
ment au Louvre, traita Mrs
de l'Academie avec ſa mag-
nificence ordinaire.

Mr le Marquis d'Antin
Fils de Loüis Henry d'Eſpa-

de Roche-chouart.

de Par-daillan

gne de Pardaillan & de Gondrin, Marquis de Montespan & d'Antin, & de Françoise Athenaïs de Rochechouart Mortemar, Surintendante de la Maison de la feuë Reyne, épousa ces derniers jours Mlle d'Usez, Fille de Mr de Crussol Duc d'Usez, Pair de France, Gouverneur de Xaintonge, & des Villes d'Angoulesme, & de Xainte. Je vous ay souvent parlé de ces deux Illustres Personnes. Je vous ay fait voir la fermeté de Mr le Marquis d'Antin dans

l'accident qui luy arriva il y a quelques mois, & vous avez vû le Portrait de Mlle d'Usez dans les Vers du dernier Carrousel ; ainsi je n'ay rien à vous en dire davantage, sinon que c'est un beau couple. Les Presens de Noppce qui ont esté faits par Mr le Marquis d'Antin, sont aussi galans que magnifiques. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ceux qui s'en sont mélez ont le bon goust, & l'ame grande.

Charles-François-Frederic de Montmorency Luxem-

bourg, Fils de François Hen
ry de Montmorency, Du
de Piné-Luxembourg, Com
te de Bouteville, Prince d
Tingry, & Comre de Lign
en Barrois, Pair & Mare
chal de France, Capitain
des Gardes du Corps du Roy
& de Madelaine-Charlote
Bonne-Therese de Cle
mont Tonnerre, Duches
de Luxembourg, épousa l
28. de ce mois Mademoisell
de Chevreuse, Fille de M
d'Albert Duc de Chevreus
Capitaine Lieutenant d
Chevaux Legers de la Gard

du Roy, & d'Henriette Colbert, Fille de M. Colbert Secretaire & Ministre d'Etat, Controleur General des Finances, & grand Trésorier des Ordres du Roy. Cette jeune Mariée n'est encore âgée que de quatorze ans, & comme elle est formée sur les vertus de Mr le Duc & de Mr la Duchesse de Chevreuse, on ne peut douter qu'elle ne se rende tres-accomplie. Quant à Mr le Prince de Tingry, il a dans sa Maison de grands exemples à suivre. Je vous ay en-

voyé son Portrait en Vers dans la Relation du dernier Carousel.

Dix ou douze jours auparavant, il s'estoit fait à Paris un autre Mariage. C'est celuy de M. d'Aligre, petit Fils de feu Mr d'Aligre, Chancelier de France, qui a épousé Mademoiselle de Turgot Saint Clair. Elle est Fille de M. Turgot Saint Clair, Maistre des Requestes, & n'est encore que dans sa quatorziéme année.

Peu de Personnes ont trouvé le vray sens des deux E-

nigmes proposées dans le Mercure de Juin. La premiere estoit *l'Occasion.* Ceux qui l'ont expliquée*s* sont Mrs Dougan, Hibernois demeurant à Caën ; C. Hutuge d'Orleans ; l'Indifferent de la ruë de l'Arbre-sec, associé avec les Belles de la ruë Saint Honoré ; Mesdemoiselles la Jeune des sept Voyes ; Mignonne, du coin de la rue Etroite, & les trois Amies de la ruë de Bussy.

La seconde dont le mot estoit le *Respect*, a esté expliquée, par l'Amant de la Belle

de la Ville de Paris ; la plus jeune des Graces de la ruë de la Coſſonerie, & Valie l'Hermite, qui ont auſſi trouvé le ſens de la premiere.

Je vous en envoye deux nouvelles qui m'ont eſté adreſſées, la premiere ſous le nom de la Fauvete de Morlaix, & la ſeconde ſous celuy du nouveau Lanois perſecuté.

ENIGME.

VEZ, fameux Devins, entendre une merveille :
On me voit à Paris, à Toulon, à Marſeille ;

Mesme en cent autres lieux, lors que le jour est beau,
Quoy qu'unique, & toûjours produite d'un seul Estre,
A quatre pas de vous, vous me voyez paroistre,
Si vous estes au bord, dedans, ou dessus l'eau.

AUTRE ENIGME.

JE suis pour l'usage de l'homme,
On me voit à Paris, comme on me voit à Rome,
Mais on me voit par tout, & toûjours malheureux;
Voicy ce qui fait ma misere,
Ie ne suis fait que pour les Gueux,
Et pour ce qu'on nomme Vulgaire.

Mes Freres plus heureux que moy,
Ont l'honneur d'avoir de l'employ
Dans les Palais des Testes couronnées.
Ie ne sçaurois vous dire en quoy
Ils on mieux merité ces belles destinées.

S'ils vantent leur fidelité,
Comme eux je puis sans vanité,
Dire que je suis fort fidelle.
Ie sers avec attachement,
Et ne quitte pas d'un moment
Celuy dont le b soin m'appelle.
Voit-on fidelité plus grande ny plus plus belle!

Ecoutez cependant la rigueur de mon sort,
Aprés tant de si bons offices,

Et tant de signalez services,
Voicy comme on me traite à tort,
D'une assez cruelle maniere;
D'abord je suis décapité,
Le reste de mon corps en prison arresté
Ne sçauroit plus voir la lumiere.
Mais tous ces maux me seroient
doux helas!
Si l'on ne me contraignoit pas
D'estre cruel envers ma Mere.

Le 15. de ce mois, jour de l'Assomption, le Roy choisit pour Abbesse du Monastere de Sainte Genevieffe de Chaillot, de l'Ordre de S. Augustin, Madame de Saint Loüys, Prieure de cette Maison, & le Pere de

d'aix. Chaise luy ayant fait sçavoir
cette nouvelle le lendemain,
elle en fit part à ses Filles,
qui en témoignerent beau-
coup de joye, ne pouvant
admirer assez les bontez du
Roy, qui avoit bien voulu
remplir leurs souhaits, en
leur donnant pour Abbesse
la personne qu'elles avoient
demandée avec ardeur par
un Placet respectueux, &
dont la conduite toûjours
sage & reguliere, leur don-
noit sujet d'esperer à l'aveni
de grands avantages pour
leur Maison.

Vou

Vous aurez ſans doute appris que les Religieuſes de l'Hoſpital de Vernon, Ordre de Saint Auguſtin, Dioceſe d'Evreux, ont perdu Madame Teſtu, leur Abbeſſe. Elle eſt morte au commencement de ce mois, aprés avoir paſſé dix ou douze années dans de continuelles ſouffrances avec une reſignation admirable. Son merite a éclaté par les grands exemples de vertu qu'elle a donnez en tout temps à toutes ſes Filles, & ſon nom vous fait connoiſtre les avantages

qu'elle avoit du costé de
l'esprit. Elle estoit Sœur de
Mr l'Abbé Testu, de l'Aca-
demie Françoise, si estime
pour la delicatesse de son
goust, & pour la justesse de
son discernement sur toutes
sortes d'Ouvrages. Cette Ab-
baye a esté donnée à Mada-
me de Berthenay, Religieu-
se du mesme Ordre, & celle
de Gif, Ordre de S. Benoist
Diocese de Paris, à Madame
d'Orval, Religieuse aussi o
mesme Ordre.

Dans le mesme temp
le Roy donna l'Abbaye

Juncels, Ordre de S. Benoiſt, Dioceze de Beziers, à Mr l'Eveſque de Bethléem, & la Prevoſté reguliere de Monſalvi, Ordre de S. Auguſtin, à Mr des Pluches, Chanoine Regulier de S. Victor.

Il eſt arrivé une choſe ſinguliere, qui fait connoiſtre avec combien de ſincerité la pluſpart des Calviniſtes ont abjuré l'Hereſie. Mr Guirard, Prieur de Bonneville, preſchant le jour de l'Aſſomption, dans ſa Paroiſſe de Guny en Picardie, eut pour Auditeurs pluſieurs nouveaux

Convertis, qui estoient venus en ce lieu-là en pelerinage. Il leur fit voir les graces particulieres que Dieu donne aux vrais Chrestiens, & le secours qu'on doit attendre du Ciel lors qu'on possede la pureté de la Foy. Il en apporta pour preuve, la prise de Navarin sur les Turcs par les Venitiens, qui ont si bien combatu pour la défense de la veritable Religion. Ce qu'il dit fut si touchant, qu'aussi-tost qu'il eut finy, le Peuple & ces nouveaux Convertis entonne-

rent eux-mesmes le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu de ce qu'il luy avoit plû les mettre dans la bonne voye. Mademoiselle Tavernier de Coucy estoit de ce nombre. C'est une Veuve âgée d'environ cinquante-six ans, nouvellement convertie. Sa conduite fait voir tous les jours combien elle est fortement persuadée des Veritez Catholiques.

Jeudy dernier 29. de ce mois, le Roy donna Audience aux Députez des Estats de Languedoc. Mr le Marquis

Colbert. de Blainville, Grand Maiſtre des Ceremonies, & Mr de Saintot, Maiſtre des Ceremonies, les introduiſirent, & ils furent preſentez par

Schomberg. Mr le Duc du Maine, Gouverneur de Languedoc, qui eſtoit accompagné de Mr le Duc de Noailles, Commandant pour Sa Majeſté dans cette meſme Province. Le Roy ayant pris le Cahier des Etats qu'ils luy preſenterent, le remit entre les mains de Mr

Phelypeaux. le Marquis de Chaſteauneuf, Secretaire d'Eſtat. Mr l'Eveſque d'Uſez, qui porta la pa-

role en qualité de Député du Clergé, parla fort éloquemment, & les applaudissemens qu'il receut, firent connoistre combien on avoit esté satisfait de son Discours. Les Députez eurent ensuite Audience de Monseigneur le Dauphin, & furent traitez par M^r le Duc du Maine avec beaucoup de magnificence.

Vous me permettrez, Madame, de ne point parler de Bude que l'affaire ne soit finie. Je vous en envoye seulement le Plan. Il occupera ceux de vos Amis qui sça-

vent le meſtier de la Guerre, & ils pourront vous donner quelques lumieres touchant le Siege. Voicy l'explication de cette Planche, ſuivant les Lettres que vous y trouverez marquées.

A. Le Chaſteau.

B. Bude.

CCC. La Baſſe-Ville.

D Peſt.

E. Endroit où il y a quatre cens hommes de Garniſon.

F. Attaque de M le Prince Charles de Lorraine.

G. Attaque de M l'Electeur de Baviere.

vent le meſtier de la Guerre, & ils pourront vous donner quelques lumieres touchant le Siege. Voicy l'explication de cette Planche, ſuivant les Lettres que vous y trouverez marquées.

A. Le Chaſteau.

B. Bude.

CCC. La Baſſe-Ville.

D Peſt.

E. Endroit où il y a quatre cens hommes de Garniſon.

F. Attaque de M le Prince Charles de Lorraine.

G. Attaque de M l'Electeur de Baviere.

PLAN DE BUDE

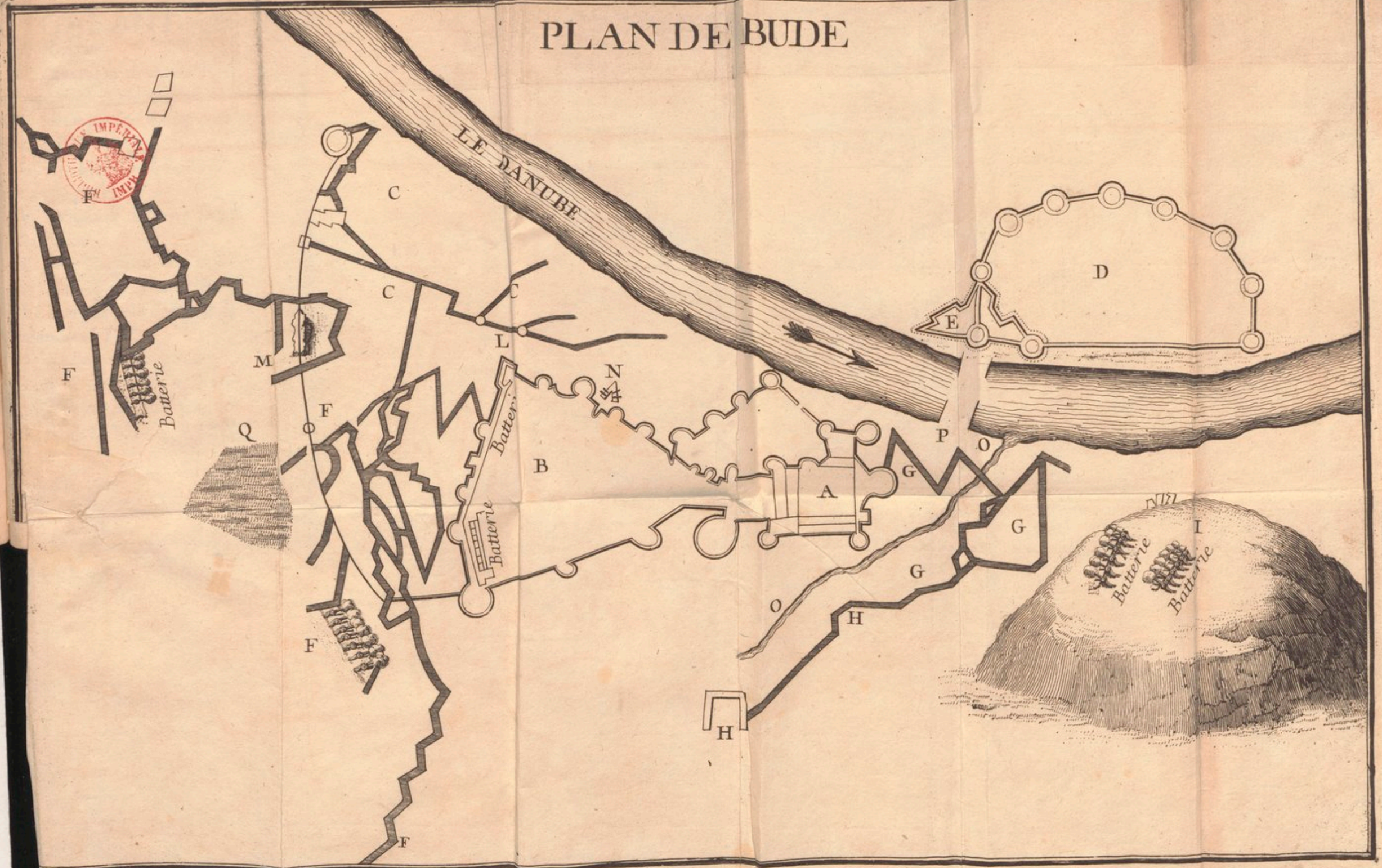
LE DANUBE
C
C
C
L
M
F
F
F
F
F
Q
Batterie
Batterie
Batterie
B
N
A
D
E
P
O
G
G
G
O
H
H
I
Batterie
Batterie

H. Redoute.

I. Montagne de Saint Gerbard.

L. Attaque des Troupes de Brandebourg.

M. Endroit par où la Basse-Ville a esté prise.

N. Nouvelle Batterie faite par les Turcs.

O. Petit Ruisseau.

P. Endroit où estoit le Pont que les Turcs ont brûlé quand ils ont abandonné Pest.

Q. Endroit marécageux.

Non seulement le Roy est sans fiévre depuis quinze jours, mais sa Santé est aussi

H. Redoute.

I. Montagne de Saint Ger-
rd.

L. Attaque des Troupes de
andebourg.

M. Endroit par où la Basse-
lle a esté prise.

N. Nouvelle Batterie faite
les Turcs.

O. Petit Ruisseau.

P. Endroit où estoit le Pont
les Turcs ont brûlé quand ils
abandonné Pest.

Q. Endroit marécageux.

Non seulement le Roy
sans fiévre depuis quinze
rs, mais sa Santé est aussi

rétablie, & ce Monarque a autant de forces que s'il n'avoit point esté malade. Il seul souffert de son mall sans que l'Estat s'en soit ressenty, puis qu'il a toûjours travaillé avec la mesme application, & qu'il a souvent osté à son divertissement Il temps que sa fiévre luy avoit pris, afin de remplir toutes les heures de son travail ordinaire.

L'abondance de matiere m'oblige de remettre à une autre fois la troisiéme suite de l'Histoire des Estampes

ſatisfaction que vous me
noignez avoir receuë de
que je vous ay parlé ſi
plement & avec tant
xactitude de l'Ambaſſa-
de Mr le Chevalier de
aumont auprés du Roy
Siam dans les deux Vo-
nes de Juillet, ſera que
Lettre de Septembre au-
auſſi deux Parties. La ſe-
nde contiendra les Re-
tions faites aux Ambaſſa-
rs Siamois dans toutes
Villes de France depuis
ſt juſqu'à Paris, tout ce
ls y ont veu, les Com-

plimens qui leur ont eſt
faits, leurs reſponſes, leu
Entrée en cette Ville, leu
Audience à Verſailles, o
tout ce qui la regardera, o
generalement tout ce qu'il
diront & feront juſques à
fin du mois prochain.

Aujourd'huy Samedy, des
nier jour d'Aouſt, Madam
la Dauphine eſt accoucho
d'un troiſiéme Prince, à qu
le Roy à donné le nom d
Duc de Berry. Je ſuis, Ma
dame, Voſtre, &c.

A Paris ce 31. Aouſt 1686.

Depuis ma Lettre écrite, j'ay
pris trois grandes nouvelles, qui
nt que six mille Turcs ont esté
faits devant Bude ; que le
and Visir a ensuite trouvé
oyen de jetter des Troupes dans
Place, & que le Roy de Dan-
marck a assiegé Hambourg.
y aussi appris que Mr l'Abbé
Harcourt estoit mort subite-
nt. Ma premiere Lettre vous
nnera le détail de toutes ces
uvelles, ainsi que de ce qui re-
de la Naissance de Monsei-
ur le Duc de Berry.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr Grace & Privilege du Roy, donné Chaville, le 18. Juillet 1683. Signé, le Roy en son Conseil, JUNQUIERES. Il permis au Sieur DANNEAU, Ecuyer, Si Devizé, de continuer de faire imprimer, vendre & debiter le Livre intitulé, MERCU GALANT, & generalement tout ce qui pend dudit Livre, par tel Imprimeur qu voudra choisir; Et defenses sont faites à t Imprimeurs & Libraires, & tous autres, faire imprimer, vendre & debiter ledit Li ny graver aucunes Planches servant à l'ou ment d'iceluy, ny mesme de le donner lire, pendant le temps & espace de dix ann entieres, le tout à peine de six mille li d'amende contre les Contrevenans, ainsi plus au long il est porté esdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communau aux charges & conditions portées, le Septembre 1683. Signé, ANGOT, Syndic.

Ledit Sieur DEVIZE' a cedé son droit présent Privilege à C. Blageart, Imprime Libraire, pour en joüir suivant l'accord entr'eux.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPRIMÉS

187–196 197
197 198 199
200 200 201
288 289
290 291 292
302 303 304
305 306